

Contribution n°16 (Web)

Proposée par Terrance Alexandre
(alexandre.terrance@hotmail.fr)
Déposée le mardi 26 septembre 2023 à 19h42

Avis défavorable.

Le paysage est déjà saturé d'éoliennes. L'approbation des habitants n'a pas été suffisamment sollicitée pour garantir un niveau de démocratie suffisant sur nos territoires.

Lire la suite

Contribution n°17 (Web)

Proposée par YANNICK LE BAIL
(yanniclebail@yahoo.fr)
Déposée le jeudi 28 septembre 2023 à 11h31

Bonjour Mme,M

Avis très défavorable,

Pourquoi dénaturer ce beau paysage avec un patrimoine historique ? Ces éoliennes vont faire fuir les touristes de notre région et instaurer une décote à nos habitations, il y a déjà eu un exode de nos campagnes, si c'est ce que vous voulez, continuez?

Contribution n°18 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 28 septembre 2023 à 15h58

AVIS TRÈS DÉFAVORABLE

A quand le respect de la faune la flore, du patrimoine naturel et paysager ?

Cette abondance d'éolienne est insupportable !

Outre l'enlaidissement de notre région, l'impact que la santé et l'écologie est désastreux.

Il suffit ! Arrêtons l'hémorragie

Contribution n°19 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 28 septembre 2023 à 18h22

Je considère que l'implantation de ce nouveau parc éolien continue à défigurer le paysage autour de St Jean d'Angely apportant nuisances sonores pour les riverains et entraînant une baisse considérable de la valeur de leur biens immobiliers.

C'est également une nuisance importante pour toutes les activités aéronautiques, entraînant turbulences limitant les possibilités d'atterrissages d'urgence en cas de problèmes majeurs.

Il y a une trop grande grande concentration des ces parcs éoliens dans cette partie nord de la Charente maritime, alors qu'on n'en voit aucune plus au sud, ou certains élus semblent plus sensibles à la préservation de leur environnement touristique.

Contribution n°20 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 30 septembre 2023 à 16h29

Contribution n°21 (Web)

Proposée par TEXIER ANNIE

Déposée le jeudi 5 octobre 2023 à 15h39

AVIS DEFAVORABLE

Notre département - et par conséquent ses habitants - ont été sacrifiés aux intérêts privés des exploitants éoliens ! Ceux-ci bénéficient d'un avantage ahurissant : un prix très supérieur au prix du marché garanti sur 20 ans et aux frais du contribuable-consommateur.

Cette imposture (très juteuse pour ses promoteurs), nous n'en voulons pas :

- Notre département est déjà l'un des plus impacté de la région – sauf, bien sûr, son littoral touristique qui ne doit pas en souffrir. Le Sud du département, la Gironde, les Landes, les Pyrénées-Atlantique, le Lot et Garonne en sont totalement exemptés, ainsi que le quasi-totalité de la Dordogne.

- La valeur immobilière de nos maisons est en chute libre – mais pas nos impôts locaux... La pollution visuelle des séries d'éoliennes à répétition fait fuir d'éventuels acquéreurs.

- La destruction des sous-sols - de 600 à 800 tonnes de béton pour une seule éolienne- cachés sous quelques centimètres de terre- sans parler de l'enfouissement des câbles.

- La destruction des haies, des bosquets, des derniers chemins un tant soit peu bucoliques qui nous restaient après le remembrement.

- La mortalité importante des oiseaux et chauve-souris ; les effets néfastes à plus ou moins long terme sur la santé des animaux et des humains

- la production même de l'éolienne engendre une énergie qui provoque des rejets de particules polluantes dans l'écosystème. Et la durée de vie d'une éolienne est courte

- L'éolien ne peut pas fournir de l'électricité en continu, donc on a recours aux centrales à gaz ou charbon

En 1 mot comme en 100 : ça suffit ! trop, c'est trop !


AVIS DEFAVORABLE

Contribution n°22 (Web)

Proposée par SAUNIER, INGEGERD

(ingegerd.saunier@gmail.com)

Déposée le vendredi 6 octobre 2023 à 11h08



voir pièce jointe.

1 document associé


contribution_22_Web_1.pdf

Contribution n°23 (Web)

Proposée par SAUNIER PIERRE

(pierrecharles.saunier@gmail.com)

Déposée le vendredi 6 octobre 2023 à 11h32



PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES (Commune Saint Pardoult) – réf 4651

Le 06/10/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Messieurs les propriétaires des terrain concernés,

Mon avis est TRES DEFAVORABLE à ce projet !

Depuis des générations nos anciens ont façonné cette région, ces paysages, ils ont construit des églises et des châteaux qui nous ont apportés le charme et la douceur de ce pays.

Oseriez vous taguer ou lacérer le tableau d'un grand maître ?... NON, bien sûr... alors pourquoi massacrer cette œuvre d'art qui

est notre paysage ? Ceci pour une poignée d'euros !!

Je suis né ici et je sais que nos communes sont pauvres mais ne tombez pas dans le piège. Chaque aérogénérateur de cette nature coûte environ 3 millions d'euros subventionnés, multipliez par le nombre d'éoliennes et imaginez les investissements que nous pourrions réaliser dans notre région : rénovation des bâtiments – isolation – assainissement – gestion de l'eau - aide aux entreprises- énergie nouvelle non destructrice de l'environnement ...

En plus de ce déni de démocratie, ce type d'énergie éolienne est une énergie intermittente qui imposera toujours l'existence de centrales. ALORS ARRÊTONS CE GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS et ces problèmes sanitaires. Nous avons déjà connu le scandale du tabac, du sang contaminé, de l'amiante... Nous aurons des comptes à rendre à nos enfants et : NOUS NE POURRONS PAS DIRE QUE NOUS NE SAVIONS PAS. Pensez aux générations futures.

ARRÊTEZ DE NOUS PRENDRE POUR DES CITOYENS DE DEUXIÈME ZONE.

Les profits énormes des promoteurs sont privés et subventionnés. Nous payerons tous "la casse" !!
"FAITES PAYER LES PAUVRES, ILS SONT PLUS NOMBREUX."

Ces installations seront un échec ruineux écologiquement, politiquement et économiquement.

Messieurs, dites comme moi NON.

Cordialement,
Pierre Saunier
e-mail : pierrecharles.saunier@gmail.com

Contribution n°24 (Web)

Proposée par Lacaze Emilie
(emilie_lou@hotmail.com)
Déposée le vendredi 6 octobre 2023 à 21h07

Je m'oppose totalement à l'implantation d'éoliennes qui sont une catastrophe pour la nature. Elles ont un impact direct sur la faune et la flore et sont également des nuisibles sonores et visuels pour l'être humain.
NON à l'implantation de nouvelles éoliennes qui n'apportent rien mis à part de l'argent à des personnes qui n'en subissent aucune conséquence.

Contribution n°25 (Web)

Proposée par FOURRIER Claude
(fourrier.claude@orange.fr)
Déposée le dimanche 8 octobre 2023 à 09h35

AVIS DEFAVORABLE

- Trop d'éoliennes dans le Val de Saintonge
- Des éoliennes de plus en plus hautes, et visibles de plus en plus loin.
- Sauvegarde de la faune et de la flore.

C.Fourrier

Contribution n°26 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 8 octobre 2023 à 14h33

Avis totalement défavorable

J'ai grandi dans les Vals de Saintonge et je vis maintenant à Saintes.

Lorsque je reviens voir mes parents près de Saint-Pardoult, dans une maison bâtie il y a 150 ans, qu'ils ont rénovée en respectant tous les critères exigés alors par les Bâtiments de France, je ressens comme une agression le saccage des paysages et du cadre de vie du fait de la multitudes d'éoliennes qui ont été érigées en quelques années. Je sais qu'elle seront ensuite remplacées par d'autres beaucoup plus hautes encore et je n'imagine pas revenir vivre dans cette région qui a perdu ses paysages pittoresques et dont les monuments de pierre blanche sont aujourd'hui encerclés d'éoliennes à perte de vue. Étonnamment (et bien heureusement!), Saintes semble protégée de ce massacre...

Contribution n°27 (Web)

Proposée par CALLENDRET Agnès
(agnes.callendret38@gmail.com)
Déposée le lundi 9 octobre 2023 à 10h17

Je m'oppose à ce projet d'éoliennes qui dénature le paysage du val de Saintonge déjà saturé par la construction d'éoliennes, pollution visuelle, pollution sonore.. Les terrains agricoles encadrés par les éoliennes dont on se passe bien d'informer les propriétaires riverains.
Les maisons des villages concernés et environnants n'ont plus de valeur à la vente. De plus, aucune attractivité pour le tourisme : qui aurait envie de passer ses vacances à côté d'un champ d'éoliennes ? Quelle est la cohérence de la politique environnementale, d'attractivité du territoire, d'urbanisation...
Quelles garanties sur le démontage de ces structures devenues obsolètes ? Les éoliennes peuvent-elles être recyclables ?
Merci aux élus de mesurer pleinement les nuisances de l'implantation de ces éoliennes et de s'opposer à ce projet.

Contribution n°28 (Web)

Proposée par CALLENDRET Agnès
(agnes.callendret38@gmail.com)
Déposée le lundi 9 octobre 2023 à 10h20

Je m'oppose à ce projet d'éoliennes qui dénature le paysage du val de Saintonge déjà saturé par la construction d'éoliennes, pollution visuelle, pollution sonore.. Les terrains agricoles encadrés par les éoliennes dont on se passe bien d'informer les propriétaires riverains.
Les maisons des villages concernés et environnants n'ont plus de valeur à la vente. De plus, aucune attractivité pour le tourisme : qui aurait envie de passer ses vacances à côté d'un champ d'éoliennes ? Quelle est la cohérence de la politique environnementale, d'attractivité du territoire, d'urbanisation...
Quelles garanties sur le démontage de ces structures devenues obsolètes ? Les éoliennes peuvent-elles être recyclables ?
Merci aux élus de mesurer pleinement les nuisances de l'implantation de ces éoliennes et de s'opposer à ce projet.

Contribution n°29 (Web)

Proposée par callendret michel
(michelcallendret@orange.fr)
Déposée le lundi 9 octobre 2023 à 16h23

Le site situé entre la Jarrie Audouin, St Pierre de l'Isle et St Pardoult est déjà abondamment équipé en éolienne, en rajouter serait de l'acharnement vis à vis des habitants vivant à proximité. Je suis donc contre ce nouveau projet.

Contribution n°30 (Web)

Proposée par MICHEL Dominique
(micdomin@orange.fr)
Déposée le mardi 10 octobre 2023 à 13h48

Document PDF ci-joint "Enquête publique"

1 document associé
contribution_30_Web_1.pdf

Contribution n°31 (Web)

Proposée par Mr et Mme beurivé jean pierre yvette
(yvettemourras@gmail.com)
Déposée le mercredi 11 octobre 2023 à 19h15

Je suis défavorable au projet éolien de la vallée des vignes à St Pardoult ainsi que tout projet (antézant-la jarrie audouin et st

pierre de l'Isle)en effet nous somme sature de machines sur le territoire de Saintonge et de la valeur de immobilier perd de son attrait et l'impact environnemental (les oiseaux migrateur rapace chauve souris etc) sont néfaste pour eux .et sur l'homme a long terme Merci de tenir compte de notre désaccord Mr beurivé jean pierre et Mme beurivé yvette

Contribution n°32 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 13h00

Contre ce projet!
Saturation des paysages du Vals de Saintonge : tout est concentré chez nous!
Désastre pour l'écologie (tonnes de bétons enfouis...) et pour la faune...

Contribution n°33 (Email)

Proposée par anonyme
(dacosta.societe@gmail.com)

Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 10h22

Objet :

énergie renouvelable qui ne dépend pas des énergies fossiles, ne rejette pas de déchets toxiques ou radioactifs. Son émission de gaz à effets de serre est très faible. C'est une énergie locale avec de nombreuses retombées économiques pour le territoire. Énergie compétitive sur le marché de l'électricité. Permet d'assurer l'indépendance énergétique du pays et lutter contre le changement climatique. Facile à monter et à démonter.

Contribution n°34 (Web)

Proposée par Sallic Aude
(aude.sallic@wanadoo.fr)

Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 16h33

AVIS DEFAVORABLE

Au moment où je rédige ma contribution, ce jeudi 12 octobre 2023 à 13h solaire, la France émet 43g d'équivalent CO2 par kWh produit (contre 499g pour l'Allemagne soit 11,5 fois plus) et notre électricité est issue à 94% de sources d'énergie bas carbone (53% pour l'Allemagne) dont 28 % de renouvelables (50% pour l'Allemagne).

Moyenne des émissions sur le mois de septembre 2023 :

France : 40g Allemagne : 487g (plus de 11 fois plus que la France alors que l'Allemagne ne compte que 15 millions d'habitants de plus)

Cherchez l'erreur...

Et l'on nous assène dans les médias que la France est en retard sur l'Allemagne et qu'elle est le mauvais élève de l'Europe.

Seules la Suède, la Finlande et le sud de la Norvège font mieux.

Si malgré tout, l'on souhaite persister dans cette hérésie extrêmement lucrative pour des entreprises privées et dont le coût financier est supporté par nos impôts, alors entendez au moins cet argument : Arrêtez de sacrifier notre territoire des Vals de Saintonge dont la contribution à l'implantation de centrales éoliennes a très largement dépassé celle des zones que l'on protège pour de plus privilégiés.

Le seuil de la saturation est franchi depuis longtemps et les habitants des Vals de Saintonge se sentent totalement floués.

Contribution n°35 (Web)

Proposée par SAUNIER-DELHAYE Cécile
(coulon.cl13@gmail.com)

Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 18h23

PROJET EOLIEN St PARDOULT (Vallée des vignes) Ref : 4651

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'élève ma voix contre ce projet d'installation d'une source d'énergie intermittente et aléatoire à Saint Pardoult. Le taux de rendement d'une éolienne en Nouvelle Aquitaine, n'étant que de 20,1%, taux le plus bas de France
Ces installations nécessitent une énergie carbonée complémentaire pour pallier l'intermittence de sa production.

Une (1) éolienne c'est :

- Environ 2000 m2 de surface de béton
- Environ 15000m2 de terre artificialisée par défrichage et voies d'accès
- 90 tonnes de composites, essentiellement du carbone (non recyclable)
- 2,8 tonnes de terres rares et 97% des réserves de terres rares sont en Chine
- 400 litres d'huile
- 300 tonnes d'acier qu'il faut produire avec du fer et du carbone.
- 1500 à 3000 tonnes de béton et de fer pour son socle
- 5 à 10 Km de raccordement en fil de cuivre

Le parc actuel en France nécessite 10 000 Km de raccordements représentant des milliers de tonnes de cuivre dont la production est extrêmement polluante.

Leur construction est fortement subventionnée. Les 32 milliards de subvention à l'éolien sont payés par le contribuable.

Lorsque les éoliennes arriveront en fin de vie, dans 20/25 ans le démantèlement sera théoriquement à la charge de l'exploitant mais le propriétaire foncier sera tenu pour responsable et devra assurer le prix du démantèlement, de l'ordre de 300 000 Euros. (A cette époque, les promoteurs auront probablement disparu). On va vers une bombe à retardement financière.

Le prix élevé du démantèlement peut pousser les promoteurs à remplacer les éoliennes obsolètes par de nouvelles, plus hautes, plus puissantes et plus nuisibles (repowering).

En Californie, rouillent 14 000 éoliennes abandonnées. A l'issue du bail emphytéotique consenti au promoteur, c'est le propriétaire de la parcelle qui est le responsable, la propriété de l'engin lui revenant automatiquement.

L'impact sur l'habitat de la faune est un désastre écologique. C'est un désastre pour les oiseaux et les chiroptères. Le droit de l'environnement prime sur celui de l'énergie

TOUS les projets éoliens entrent dans le cadre d'une demande de dérogation « Espèces protégées ».

TOUS les parcs qui n'ont pas fait cette demande sont hors la loi.

L'impact des éoliennes sur la santé est bien connu aujourd'hui : Bruit, infrasons, signalétique nocturne, sources de stress, acouphènes, insomnies.

Leurs impacts, environnemental et humain sont importants

Elles concourent à la destruction de nos paysages, fruits du travail séculaire des agriculteurs.

Changeant les paysages par leur hauteur toujours croissante, dévalorisent l'habitat résidentiel, ont un effet repoussoir sur le tourisme.

En conclusion :

Un entêtement coupable prépare un scandale en héritage.

L'énergie éolienne est faussement écologique :

- Elle ne réduit pas les émissions de CO2 en France
- Elle menace la biodiversité
- Elle rompt l'harmonie des paysages
- Elle menace la vie animale

Pour toutes ces raisons, Monsieur le commissaire enquêteur, j'émet un avis très défavorable à l'installation de nouvelles éoliennes à Saint Pardoult vallée des vignes.

Cordialement

Cécile SAUNIER-DELHAYE

Propriétaire au Grand Breuil (Commune de Saint Pierre de l'Isle) et à Saint Pardoult.

1 document associé

contribution_35_Web_1.pdf

Contribution n°36 (Web)

Proposée par Thomas GRENON

(thomasdithom@gmail.com)

Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 19h45

Je soussigné, Thomas GRENON, dépose ci-joint mon engagement en faveur de la lutte contre l'installation du projet de parc éolien sur ma commune. Le projet est premièrement trop proche des habitations, il est ensuite accumulé aux installations voisines qui nous polluent déjà le quotidien. Le parc éolien de ce projet est trop volumineux et s'est installé sans le consentement des habitants, il est bien dommage d'informer ou de demander un « avis » une fois que le projet est déjà à 80 % effectué.

Parlons maintenant des objectifs de ce projet, installer des sources d'énergies renouvelables afin de produire une énergie verte et réduire la consommation d'électricité produite industriellement. Jusqu'ici, je suis d'accord.

Néanmoins les éoliennes ci-présentes ne sont pas du tout adaptées ni à l'environnement (faible concentration des passages d'airs), il est inutile de placer une éolienne sans mesures de vents adaptées, et les faire tourner avec un générateur électrique n'est en rien « eco responsable » c'est ce qui se passe sur les éoliennes voisines. Le concept même d'éolienne est polluant, combien de mètres cube de béton armé sont enterrés ? Combien de CO2 émane même de la production de ces éoliennes ?

Combien de carburant sera utilisé pour acheminer et construire et réaliser cet ouvrage ? Quel impact pour la faune et la flore locale ? Trop de sujets mis à l'ombre au profit de « projet eco responsables que je qualifie ouvertement de GreenWashing car il faut enfin déclarer les vérités quand personne ne veut le dire.

À l'avenir, commencez par présenter votre projet aux premiers concernés : les habitants. Mesurez l'impact de la faune et de la

flore en association avec les clubs de chasse ACCA, dont je fais partie. Démontrez le coût du projet mais aussi d'où viens l'argent qui servira pour ce projet, quel réel impact positif pour les habitants ? Mesurez-vous la décote des habitations présentes sur la commune à cause de votre projet ? Mesurez vous les impacts autres donc on ne fais pas encore parler (réseau, ondes) ?

J'ai ici synthétisé mes pensées en lutte de ce projet qui n'a aucun intérêt d'aboutir, et encore moins sur ce territoire.

Merci de votre prise en compte,
Cordialement.

Contribution n°37 (Web)

Proposée par Plasseraud-Morin
(chateaudemornay17@gmail.com)
Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 01h34

AVIS DEFAVORABLE :

Aux vues du nombre excessif, et même abusif, d'éoliennes que nous subissons dans nos campagnes, le débat n'est même plus de savoir si nous sommes pour ou contre ces usines (car ce ne sont pas des « parcs ») à ciel ouvert mais jusqu'à quel point nous allons assister, impuissants, à l'appauvrissement de nos villages des Vals de Saintonge ?

Habitante de St Pierre de l'Isle, je suis maman d'enfants à qui je transmet l'amour et le respect de l'environnement (faune et flore), de la citoyenneté, du patrimoine (naturel et historique)...

Comme de nombreux acteurs locaux, j'œuvre quotidiennement et sans compter à la préservation de Monument Historique inscrit (en respectant les exigences des bâtiments de France), au développement du tourisme local, de l'emploi (dans une Zone dite de Revitalisation Rurale), à la valorisation des trésors de Saintonge (que je vous invite à découvrir)...je suis outrée et attristée, d'assister impuissante à cet acharnement polluant et appauvrissant nos terres, nos oiseaux, notre immobilier, nos paysages...et notre avenir.

Comme tous ceux qui aiment ce territoire et qui ne se laisseraient pas acheter, je m'oppose évidemment fermement à cette destruction massive de notre territoire et partage ici mon AVIS TRES DEFAVORABLE au projet d'implantation d'éoliennes à St Pardoult , La Jarrie-Audouin et dans tous les autres villages des Vals de Saintonge.

Quel manque de respect ce serait que d'accepter ce(s) projet(s) supplémentaire(s) :

Vous rendez-vous compte de cette injustice et de cet acharnement ? :

Notre territoire sacrifié des Vals de Saintonge supporte déjà 24% des éoliennes de la Nouvelle-Aquitaine alors que les Vals de Saintonge n'en représentent même pas 2% de sa superficie...et que la Nouvelle Aquitaine a largement fait sa part !!!

Nos élus ont cru bien faire en acceptant les 1ers projets...mais ils sont aujourd'hui nombreux à réaliser le piège dans lequel ils se sont engouffrés, à chercher comment s'en sortir pour respecter leurs villages et leurs électeurs.

Nous sommes de plus en plus inquiets de voir tant d'oiseaux et de chauve-souris (espèces soit-disant protégées) disparaître, nos maisons perdre de leur valeur, nos paysages se défigurer, nos élus perdre pied devant ce que certains reconnaissent comme une anarchie autorisée.

Certains élus et propriétaires terriens cèdent encore sous la pression et les promesses alléchantes des promoteurs éoliens...qui omettent de leur expliquer qu'à la fin de vie de « leurs » éoliennes (qui diminuent nos richesses et augmentent nos factures) ils pourront soit en installer des + hautes, soit déposer le bilan et laisser le propriétaire du terrain supporter le coût du démantèlement de leurs usines hors service.

Il est à noter que ceux qui finissent par accepter de louer leur terrain (parce que les promoteurs éoliens ont de bonnes raisons de ne pas les acheter, ils ne sont pas fous !) n'ont pas conscience qu'ils n'auront pas les moyens (eux ou leurs enfants), dans 20 ans, de prendre en charge le coût exorbitant du démantèlement qui coûtera plus cher que leurs loyers cumulés !

Sans oublier que, accepter ce projet serait un intolérable manque de respect des habitants qui se sont déjà mobilisés en masse en 2021 contre celui de La Jarrie-Audouin (5 kms de St Pardoult, vue la hauteur des éoliennes c'est la porte à côté), que le commissaire-enquêteur et le préfet de l'époque avaient entendu et pris en compte notre désarroi en donnant un avis défavorable.

Ne pas fermer la porte à tous les énièmes projets éoliens sur notre territoire que les promoteurs appellent déjà « le bassin éolien » serait une provocation envers les habitants et acteurs locaux qui, jusqu'à présent, ne s'expriment que par des moyens légaux... mais jusqu'à quand ?

Que faudra-t-il faire pour faire entendre nos voix ? Créer une Z.A.D, débiter une grève de la faim, vandaliser les chantiers ?

Notre dernier espoir d'être enfin entendu et respecté est entre vos mains,

Merci de prendre une décision responsable, humaine et consciente de l'injustice que nous subissons.

C'est déjà trop, + serait intolérable

--

Sandra Plasseraud-Morin

1 document associé
contribution_37_Web_1.jpg

Contribution n°38 (Web)

Proposée par Caroline Morin
(cmorin17@yahoo.fr)
Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 03h47

Je m'oppose totalement au projet. Il est grand temps d'arrêter l'implantation d'éoliennes dans la région. Véritable pollution visuelle, risques pour la santé, non respect de la biodiversité. Les habitants sont fatigués; le territoire des Vals de Saintonge est saturé !!

Contribution n°39 (Email)

Proposée par W.Gascoin
(william.gascoin@gmail.com)
Déposée le jeudi 12 octobre 2023 à 20h29

Projet éolien de la vallée des vignes à Saint Pardoult.

Objet : Projet éolien de la vallée des vignes à Saint Pardoult.

A l'attention de la commission d'enquête,
Madame ou Monsieur,

Dans le cadre de la charte d'environnement de 2005* approuvée et entérinée par la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 (JO du 2 mars 2005), et dont voici la définition des articles 1 et 7:

Article 1er. -

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 7. -

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ;

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte ma contribution à cette enquête publique, et je tiens à vous faire part dès à présent de mon opposition à ce projet éolien pour les raisons qui s'ensuivent.

- Ce projet est situé dans un endroit plus qu'inopportun du fait de sa proximité avec la vallée de la Boutonne et ses affluents. La zone d'implantation prévue est au centre de plusieurs ZNIEFF et comporte de nombreux boisements et de réseaux de haies
- De ce fait, ce secteur est très prisé par les mammifères (dont les Chiroptères), mais également par l'avifaune, et les insectes. D'ailleurs le porteur du projet le concède dans son R.N.T. Il note en effet la présence de 48 espèces d'oiseaux dont 31 sont protégées au niveau national. Ensuite de 20 espèces de chauves-souris, ce qui est considérable en rapport avec tous les projets éoliens que j'ai pu étudier. Dans l'aire d'étude immédiate ont été recensés Loutres et Visons, entre autres espèces... Bref, il va de soi que c'est un secteur très riche en biodiversité. Aussi, la sauvegarde de cette biodiversité doit passer avant les intérêts financiers des promoteurs et même avant le développement des énergies renouvelables.

- Ensuite, la Saintonge est déjà largement pourvue d'aérogénérateurs et ce projet ne me paraît pas être une raison impérieuse d'intérêt public majeur.

- Enfin ce projet, avec ces machines de 200m de hauteur, aurait un impact considérable sur les communes de La Jarrie Audouin, La Chapelle Bâton, Saint-Pardoult, etc ; et viendrait accentuer l'effet de saturation à côté de machines déjà existantes. Je note également qu'il y a près de 20 monuments historiques dans les aires d'étude immédiate et rapprochée et ce projet dévaloriserait grandement les paysages de la vallée.

Ainsi je persiste à penser que ce projet porterait une grave atteinte à l'environnement dans sa globalité. Aussi j'espère qu'il recevra un avis défavorable de votre part.
En vous remerciant de votre attention et de la prise en compte de ma contribution à cette enquête publique, je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.
W.Gascoin

Contribution n°40 (Email)

Proposée par anonyme
(pontrobert@hotmail.fr)
Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 06h10

eoliennes

Objet : eoliennes

marre de tous ces gens qui viennent faire du fric sur nos communes, sachent que l'efficiencie et le temps de marche sont quasiment nuls

Contribution n°41 (Web)

Proposée par BRAYE
(dominique-braye@orange.fr)
Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 10h57

Habitant à La Chapelle Baton à ANTEZANT LA CHAPELLE nous sommes déjà entourés par douze éoliennes pour la plupart implantées à moins de 1km de notre domicile et qui génèrent des nuisances insupportables , impactant gravement notre vie quotidienne :

- BRUIT incessant en cas de vents venant du Sud-Ouest ou de l'Est ,
- DEGRADATION totale des superbes PAYSAGES et de la VUE que nous avons (jusqu'à 40km) et qui a été la principale raison de l'achat de notre résidence principale il y a 23 ans (année 2000) ,
- EFFET STROBOSCOPIQUE OBSEDANT du à la rotation des pales des éoliennes en cas de soleil et qui est présent dans toutes les pièces principales de notre domicile (salon-bibliothèque , salle à manger , chambres) ,
- ATTEINTE IMPORTANTE à LA VIE DES CHAUVES-SOURIS (pipistrelles) qui étaient très nombreuses dans les nombreuses dépendances de notre propriété et que l'on ne voit pratiquement plus aujourd'hui .

Toutes les personnes qui viennent régulièrement nous voir nous disent qu'ils ont jamais vu une telle concentration d'éoliennes en un même lieu !!

Notre territoire du Val de Saintonge a déjà très largement contribué et "payé sa part" au développement de l'éolien quand on le compare aux autres territoires du département de la Charente Maritime (il détient le record en la matière) et de la Région Nouvelle Aquitaine dont de nombreux départements n'ont à ce jour aucune implantation d'éolienne.
LES POUVOIRS PUBLICS AURAIENT-ILS DECIDE DE SACRIFIER LE VAL DE SAINTONGE parce qu'il est peuplé de "RURAUX PROFONDS" pour préserver les autres territoires hébergeant des ménages PLUS AISES , qu'il faudrait MENAGER en ne leur imposant pas ces installations qu'ils ne veulent pas ??

Ces équipements sont INDISPENSABLES pour notre pays , mais ne peuvent être acceptés qu'à la condition que les habitants des lieux d'implantation soient persuadés que l'EQUITE et la JUSTICE prévalent dans ces décisions , CE QUI N'EST PAS LE CAS POUR LE VAL DE SAINTONGE !

Il est donc grand temps de ne plus SACRIFIER certains territoires pour en PRIVILEGIER d'autres si l'on veut éviter des réactions de rejet des populations cela n'étant que le respect de notre devise républicaine inscrite sur le fronton de toutes nos mairies de FRANCE .

J'émet donc UN AVIS TRES DEFAVORABLE à ce projet d'implantation d'éoliennes sur SAINT PARDOULT

Contribution n°42 (Web)

Proposée par METEYER ANNE
(dominique-braye@orange.fr)
Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 11h22

Habitant La Chapelle Baton à ANTEZANT LA CHAPELLE , je suis entourée de très nombreuses éoliennes dont certaines sont très proches de mon domicile (moins de 1000m) éoliennes qui génèrent de multiples et très importantes nuisances (bruit , effets très négatifs sur la faune avec disparition des pipistrelles , effet stroboscopique très gênant , atteinte très grave à la beauté des superbes paysages existantsetc) qui affectent profondément ma vie quotidienne.

La CONCENTRATION de ces éoliennes dans le VAL DE SAINTONGE qui en compte déjà beaucoup plus que tous les autres territoires du département de La Charente Maritime et de toute la région Nouvelle Aquitaine est la preuve D'UN PROFOND MEPRIS DES POUVOIRS PUBLICS pour ses habitants sacrifiés pour en ménager d'autres.

Devant un tel mépris et une telle injustice j'émet donc UN AVIS DEFAVORABLE à ce projet.

Contribution n°43 (Web)

Proposée par Klein Philippe
(Philippe.klein@orange.fr)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 16h09
[REDACTED]

Je souhaite signaler mon avis très défavorable.

Pour tous les côtés défavorables environnementaux. Pollution visuelle, pollution des sols, destruction de la faune et la flore, dévalorisation des patrimoines immobiliers, investissements disproportionnées par rapport à la rentabilité, plus l'impact économique pour les exploitations viticoles

Je confirme mon avis très défavorable

Philippe Klein

Contribution n°44 (Web)

Proposée par Klein Philippe
(Philippe.klein@orange.fr)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 16h14
[REDACTED]

Je souhaite signaler mon avis très défavorable.

Pour tous les côtés défavorables environnementaux. Pollution visuelle, pollution des sols, destruction de la faune et la flore, dévalorisation des patrimoines immobiliers, investissements disproportionnées par rapport à la rentabilité, plus l'impact économique pour les exploitations viticoles

Je confirme mon avis très défavorable

Philippe Klein

Contribution n°45 (Web)

Proposée par augé gilles
(og.g@laposte.net)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 17h07
[REDACTED]

avis défavorable la commune esr déjà cernée par les éoliennes, il faut une mesure en tout

Contribution n°46 (Web)

Proposée par Rouard alexandra
(alexrouard@hotmail.com)

Déposée le vendredi 13 octobre 2023 à 22h02
[REDACTED]

Deux géants de fer supplémentaire, c'est non. Cette zone géographique est déjà saturée, restera t du vent pour 2 éoliennes en plus,? Je ne sais s'il faut invoquer l'artificialisation des sols agricoles par les massifs béton et les voies de services dans une région nourricière, l'imperméabilisation des sols dans une région qui subit des restrictions d'eau l'été et des inondations l'hiver, la défiguration du paysage, les risque pour la faune avicole qui navigue dans un « terrain de mine », les risque sanitaires électromagnétiques pour l'élevage et les humains. Les raisons de précaution sont nombreuses pour cessez ces implantations qui sont devenus industrielles par leur nombre dans une zone pourtant qualifiée d'agricole protégée dans le droit des sols.

Contribution n°47 (Web)

Proposée par RECEVEUR Claude
(cl.receveur@laposte.net)
Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 07h24

Madame, Monsieur les membres de la commission d'enquêtes,

Dans le dossier présenté, il est un risque très faiblement pris en compte et par conséquent sans mesure préventive. C'est celui-ci des cyberattaques. En effet, on trouve le sujet seulement abordé en page 128 de "6. Etude de dangers et RNT_VDV", alors qu'il est beaucoup plus important comme vous pourrez le constater dans le document joint.

Vous pourrez également trouver une évaluation élevée de ce risque dans l'article :

<https://www.zonebourse.com/cours/devise/US-DOLLAR-RUSSIAN-ROUBLE--2370597/actualite/Cyberattaques-contre-les-energies-renouvelables-Le-secteur-europeen-de-l-electricite-dans-le-c-44118179/>

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis très défavorable au projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison à SAINT-PARDOULT.

Cordialement.

Claude Receveur.

1 document associé
contribution_47_Web_1.pdf

Contribution n°48 (Web)

Proposée par collègue des usagers de l'aérodrome de Sain-Jean-d'Angély/Essouvert
(aeroclub.angerien@orange.fr)
Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 11h13

AVIS TOTALEMENT DEFAVORABLE

Les membres des trois associations des usagers de l'aérodrome de Saint Jean d'Angély (Aéro-Club Angérien, ASAVB, les Ailes Angériennes), s'opposent depuis 5 ans à tout nouveau projet d'implantation d'éoliennes dans un rayon de 15km, autour de l'aérodrome.

L'aérodrome de Saint Jean d'Angély a vu le jour en 1937 grâce à des passionnés de l'aviation. Par un effort de longue haleine, les générations successives ont su maintenir et développer l'activité aéronautique et ont contribué à la formation d'élèves pilotes et de jeunes collégiens et lycéens, notamment via la formation au Brevet d'Initiation Aéronautique qui leur est dispensée.

Sa piste de 850m et son accessibilité ont permis son ouverture à la circulation aérienne publique et il est utilisé par les hélicoptères de la Sécurité Civile pour les évacuations sanitaires (ce qui concerne chaque citoyen), les militaires de l'armée de l'air pour des exercices quotidiens d'entraînement des élèves pilotes de la base de Cognac mais aussi, par tout pilote d'où qu'il vienne.

Depuis quelques années, de nombreuses implantations d'éoliennes ont vu le jour dans les Vals de Saintonge où l'on en dénombre déjà 120 en fonctionnement. D'autres projets sont également en cours de procédure ou déjà autorisés.

Cette situation est devenue extrêmement préoccupante pour l'activité aérienne. Les éoliennes constituent en effet des obstacles et provoquent des turbulences. Jusque-là, chaque projet a été considéré individuellement par l'Aviation Civile et l'Armée, mais en tant qu'usagers, nous savons que c'est dans son ensemble qu'il faut apprécier la situation et nous constatons une réelle saturation.

La proximité des aérogénérateurs avec l'aérodrome amplifie ces dangers dans les procédures d'intégration, d'approche ou de décollage, les avions étant au cours de ces phases plus près du sol, à plus faible vitesse et donc plus vulnérables. Mais le danger est également grandissant, même en dehors de ces phases, lors des entraînements aux interruptions volontaires de vols ou aux pannes en campagne simulées. Et qu'advient-il en cas de panne réelle, comme ce fut le cas cette année pour un Grob militaire qui s'est écrasé à l'endroit-même où un autre projet est en cours de procédure et dont les pilotes n'auraient sans doute pas pu en réchapper s'ils avaient dû déployer leurs parachutes au milieu de mâts et de pales tournantes.

L'on sait par ailleurs que les demandes de « repowering » avec des éoliennes encore plus hautes que celles déjà implantées ont démarré.

Le terrain de Saint Jean d'Angély se trouve progressivement encerclé d'aérogénérateurs de plus en plus nombreux et de plus en

plus grands. Son accès en cas de visibilité réduite ou de plafond bas, le croisement d'aéronefs au départ ou à l'arrivée deviennent extrêmement problématiques, au point que la Sécurité Civile s'en inquiète également.

Enfin, si la région de Saint Jean d'Angély veut rester attractive sur le plan touristique (patrimoine historique, bio diversité de la vallée de la Boutonne, développement d'une station thermale...), l'aérodrome représente un atout puisqu'il constitue un moyen d'accès supplémentaire pour une région qui se veut en plein essor.

Il permet entre autre à des visiteurs extérieurs (et aux futurs curistes), d'y accéder par les airs, mais aussi aux habitants comme aux touristes de survoler et de découvrir la région en ULM ou en avion.

Qu'en sera t-il si celle-ci se trouve totalement défigurée? Quel attrait cela présentera t-il encore?

Pourquoi cette politique d'hyper concentration des éoliennes dans le seul secteur nord-est de la Charente Maritime? Le vent souffle également sur tout le département.

Si tant est que cette source d'énergie soit adaptée à la situation de la France dont la production électrique est déjà très largement décarbonée, pourquoi les projets ne sont ils pas répartis sur l'ensemble du territoire plutôt que de saturer totalement un secteur géographique?

Nous redoutons que cette prolifération d'aérogénérateurs n'enclave définitivement l'aérodrome et remette en cause sa pérennité.

Nous sommes donc très défavorables à tout projet d'édification de nouvelles éoliennes sur les communes des Vals de Saintonge.

Cf Note du 13 juillet 2022 (TREA2211524N) relative au traitement des projets éoliens par les services de l'aviation civile page 13: 5.1.3. Accessibilité des aérodromes dans des conditions de vol à vue

Ce paragraphe ne s'applique pas aux aérodromes à usage privé.

L'AACTC s'assure que le projet éolien ne remet pas en cause l'accessibilité des aérodromes pour les aéronefs évoluant selon les règles de vol à vue.

En effet, l'accessibilité pour ces aéronefs peut être compromise en cas de conditions météorologiques dégradées, en particulier lorsque le plafond est bas, si l'aérodrome se retrouve à proximité de trop nombreux parcs éoliens qui individuellement ne poseraient pourtant pas de problèmes de sécurité.

Il convient de s'assurer que les parcs éoliens implantés aux alentours d'un aérodrome, typiquement entre 5 et 15 km de son point de référence, ménagent un nombre suffisant de trajectoires aux aéronefs évoluant selon les règles de vol à vue afin qu'ils puissent, dans des conditions de sécurité satisfaisantes :

1. à l'arrivée, rejoindre et intégrer le circuit d'aérodrome en début de la branche de vent arrière ; et

2. au départ, quitter la circulation d'aérodrome en toute sécurité.

À cette fin, le regroupement des aérogénérateurs est privilégié et un espacement suffisamment large est maintenu entre les parcs éoliens situés à proximité des accès à la circulation d'aérodrome, afin de permettre aux aéronefs de se croiser lorsque cela se révèle nécessaire, ou d'opérer un demitour le cas échéant. À titre indicatif, un couloir de largeur supérieure ou égale à 3 000 mètres peut

être considéré comme acceptable. L'AACTC peut adapter cette largeur en fonction de l'environnement aéronautique et géographique de l'aérodrome.

Indépendamment des éléments mentionnés ci-dessus, l'AACTC peut pour rendre son avis tenir compte, si elle le juge pertinent, de toute étude réalisée par des sociétés spécialisées pour le compte du requérant.

L'AACTC peut consulter ses pilotes inspecteurs ou des pilotes instructeurs d'aéro-clubs basés pour obtenir à titre indicatif leur avis sur l'acceptabilité du projet éolien au regard du contexte aéronautique applicable à l'aérodrome considéré.

Contribution n°49 (Web)

Proposée par Jonathan

(joebertin@gmail.com)

Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 16h05

Je suis défavorable à l'implantation d'éoliennes supplémentaires sur le territoire de la Charente-Maritime.

Ma famille y est installée et l'émergence de plus en plus d'éoliennes qui plus est de plus en plus grandes et visibles pollue le paysage de la région.

Ma mère et mon beau-père ont travaillé dur pour rénover une maison vieille de 150 ans à proximité de Saint-Pardoult.

Non seulement le préjudice impacte leur cadre de vie, mais menace dangereusement la valeur de leur bien.

Je suis d'ailleurs très surpris de constater une telle concentration de ces éoliennes sur le territoire charentais, bien plus importante que n'importe où ailleurs dans le reste du pays.

Contribution n°50 (Web)

Proposée par Roth Pascal

(pascal.roth17@outlook.fr)

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 10h01

AVIS TRÈS DÉFAVORABLE : L'éolien est une illusion donnée aux élus et aux citoyens par des promoteurs qui se rémunèrent avec les subventions françaises et sur le dos des consommateurs en envahissant notre territoire. C'est un non-sens pour le bilan CO² français car pour compenser le besoin lorsque les éoliennes ne tournent, il faut produire ou importer de l'électricité fossile générant un bilan CO² très défavorable.

La mise en place d'éoliennes détruit l'environnement avec l'installation de larges plateformes en béton pour soutenir d'énormes mats en acier et la mise en place de générateurs surdimensionnés par rapport à la récupération d'énergie récupérée avec des pales en matériaux composites non recyclables. Les promoteurs qui poussent l'installation ne seront plus présents lorsqu'il faudra démanteler ces structures, qui restera en fin de compte à la charge (monstrueuse pour enlever la plateforme béton, le mats, le moteur et ses composants, les pales en composite...) du propriétaire du terrain alors qu'il n'aura jamais touché le bénéfice généré par ces structures.

Le seuil de la saturation créé par la détérioration des paysages naturels par la montée d'une multitude d'éoliennes sur notre territoire est dépassé et les habitants des territoires où s'érigent ces éoliennes de tous les côtés sont trompés sur cette duperie industrielle.

Contribution n°51 (Web)

Proposée par Alain MARCHESSEAU

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 11h06

Ce territoire est fortement impacté par l'installation d'éoliennes.

Combien de fois celles-ci restent immobilisées par manque de vent.

En survolant pendant des années les champs d'éoliennes en Europe qui restent inactives alors que nos médias et politiques nous déclarent les bienfaits de ce type de production.

En augmentant le nombre de ces éoliennes la production annuelle sera peut-être au rendez-vous au détriment de nos paysages, de nos terroirs.

Je n'évoquerai pas toutes les raisons car trop nombreuses qui m'incitent à donner un avis très défavorable à ces installations.

Contribution n°52 (Web)

Proposée par Comité départemental aéronautique 17

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 11h33

L'installation d'éoliennes sur nos territoires de manières incontrôlées entraînent à termes des risques d'incidents et accidents pour la pratique de notre activité sportive.

Le département a cette particularité d'avoir de nombreux aérodromes répartis du nord au sud.

Ces aérodromes sont des lieux où la nature reste préservée, liens forts avec la population ils permettent aux populations locales de découvrir cette activité et pour certains de franchir le pas pour finir un jour pilotes professionnels.

L'abandon de ces terrains ou les contraintes liées à l'implantation d'éoliennes impacteront l'accès à cette activité.

N'oublions pas que la France détient ce patrimoine national et international qu'est l'aéronautique.

Respectons le.

A ce titre nous déposons un avis très défavorable à ces installations.

Contribution n°53 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 13h17

Avis très défavorable !

Contribution n°54 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 14h25

ACCROISSEMENT DU PARC ÉOLIEN DE SAINT-PARDOULT

A l'attention de Mr le Commissaire Enquêteur

Sans toutefois sous-estimer l'importance de l'éolien comme alternative aux énergies fossiles, je dénonce ici formellement la concentration d'aérogénérateurs sur un territoire donné, à savoir le pays des Vals de Saintonge qui en est déjà largement pourvu (

182 éoliennes à ce jour pour un total de 287 dans l'ensemble de la Charente-Maritime). Je ne m'explique pas cet acharnement à saturer le nord est du département d'une forêt de mâts blancs toujours de plus en plus hauts que nous apercevons quotidiennement au milieu des champs, près des routes et , par un effet d'optique , pratiquement au bout de nos jardins, tout en gardant à l'esprit que les éoliennes sont source de dommages collatéraux irréversibles : pollutions visuelle et sonore dénoncées par l'ensemble des riverains, appauvrissement des sols, danger pour la faune et la flore locales, dévaluation du patrimoine immobilier , perte d'attractivité dans un territoire notoirement deshérité qui s'appuie beaucoup sur le tourisme rural.....

De plus l'éolien est considéré comme une énergie intermittente qui dépend de la puissance du vent, par conséquent la quantité d'électricité produite ne peut jamais être à la hauteur des besoins requis. Pourquoi ne pas investiguer davantage sur d'autres moyens de production d'énergie décarbonée (biomasse, hydraulique..)

En conclusion je dirais que j'émetts UN AVIS DEFAVORABLE à l'accroissement du parc éolien de Saint-Pardoult.

Contribution n°55 (Web)

Proposée par SAUNIER, Pierre
(pierrecharles.saunier@gmail.com)
Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 15h32

PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES (Commune Saint Pardoult) – réf 4651
Le 06/10/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,
Messieurs les propriétaires des terrain concernés,
Mon avis est TRES DEFAVORABLE à ce projet !
Depuis des générations nos anciens ont façonné cette région, ces paysages, ils ont construit des églises et des châteaux qui nous ont apportés le charme et la douceur de ce pays.
Oseriez-vous taguer ou lacérer le tableau d'un grand maître ?... NON, bien sûr... alors pourquoi massacrer cette œuvre d'art qui est notre paysage ? Ceci pour une poignée d'euros !!
Je suis né ici et je sais que nos communes sont pauvres mais ne tombez pas dans le piège. Chaque aérogénérateur de cette nature coûte environ 3 millions d'euros subventionnés, multipliez par le nombre d'éoliennes et imaginez les investissements que nous pourrions réaliser dans notre région : rénovation des bâtiments – isolation – assainissement – gestion de l'eau - aide aux entreprises- énergie nouvelle non destructrice de l'environnement ...
En plus de ce déni de démocratie, ce type d'énergie éolienne est une énergie intermittente qui imposera toujours l'existence de centrales. ALORS ARRETONS CE GASPILLAGE DE FONDS PUBLICS
et ces problèmes sanitaires. Nous avons déjà connu le scandale du tabac, du sang contaminé, de l'amiante... Nous aurons des comptes à rendre à nos enfants et : NOUS NE POURRONS PAS DIRE QUE NOUS NE SAVIONS PAS. Pensez aux générations futures.

ARRETEZ DE NOUS PRENDRE POUR DES CITOYENS DE DEUXIEME ZONE.

Les profits énormes des promoteurs sont privés et subventionnés. Nous payerons tous "la casse" !!
"FAITES PAYER LES PAUVRES, ILS SONT PLUS NOMBREUX."

Ces installations seront un échec ruineux écologiquement, politiquement et économiquement.

Messieurs, dites comme moi NON.

Cordialement,
Pierre Saunier
e-mail : pierrecharles.saunier@gmail.com

1 document associé
contribution_55_Web_1.pdf

Contribution n°56 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 18h39

AVIS TRES DEFAVORABLE
Je suis sidéré de constater à quelle vitesse le territoire des Vals de Saintonge a été envahi par les éoliennes qui impactent considérablement le charme de ses paysages et de ses magnifiques monuments. J'en suis révolté, d'autant plus que j'ai le sentiment que l'on trompe les français sur leur utilité et leur efficacité. Lorsque l'on sait que plus on déploie d'éolien qui produit de l'électricité non stockable et intermittente, plus il faut compenser les périodes où elles ne produisent pas du gaz en France, voire du charbon en Allemagne (dont on dit qu'elle est à la pointe des ENR), augmentant ainsi considérablement les émissions de CO2 alors que la France est déjà dans ce domaine extrêmement vertueuse. On l'a compris, certains profitent bien de notre crédulité...

Et ces paysages aujourd'hui déjà saturés d'éoliennes de plus en plus hautes et nombreuses, seront défigurés pour très longtemps. Certains jours, comme ce fut le cas sur toute la France très récemment, j'ai pu constater sur le site Eco2mix, des productions électriques éoliennes de l'ordre de quelques %. Acceptera t-on de ne plus recharger nos téléphones portables ou nos voitures électriques, de ne pouvoir allumer notre poste de télévision ou notre ordinateur ou que le chirurgien soit obligé de s'interrompre en pleine opération,... si l'objectif est de se passer des énergies fossiles?

Contribution n°57 (Email)

Proposée par Bled Guillaume
(guillaume.bled@orange.fr)
Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 08h24

non au projet éolien

Objet : non au projet éolien

Bonjour,

Il ne faut plus autoriser la construction de parc éolien en France .Non au parc éolien dont vous avez la charge de tenir une prétendue enquête publique .

Vous êtes en train d organiser le mitage généralisé de notre pays .Avez vous au moins consulté les graphiques d RTE ? vous constaterez qu il y a un facteur 8 entre la production installé "valeur purement théorique" et la production effectivement délivré au réseau . Je traduis , les véroliennes produisent 8 fois moins que la puissance installé .Et les promoteurs , l adem , et le gouvernement confondent délibérément ces deux valeurs .

Alors je n aimerais pas être a votre place .Ce que vous faites est honteux .Plantez des arbres ! pas des véroliennes .

Mr Bled Guillaume , pour la Nature .

Contribution n°58 (Email)

Proposée par anonyme
(videcarpette@gmail.com)
Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 09h18

Avis totalement défavorable au projet

Objet : Avis totalement défavorable au projet

Avis totalement défavorable au projet,

Hâlte à cette mascarade écologique qui ne fait qu'aggraver la situation sanitaire, économique et écologique comme aujourd'hui tous les politiciens ne peuvent plus nier !

Contribution n°59 (Email)

Proposée par Philippe Rater
(philipperater@hotmail.com)
Déposée le samedi 14 octobre 2023 à 14h50

Arrêtez le saccage

Objet : Arrêtez le saccage

Je suis radicalement contre cette nouvelle implantation. Dans notre région (pourquoi une telle surcharge éolienne et pas ailleurs ?), le paysage est saturé de mats et on subit tous les jours les nuisances sonores de ce soi disant progrès qui brouille les gens et dégrade le bien vivre ensemble en étant de surcroît anti-démocratique dans son processus. Trop c'est trop. Philippe Rater (Courant, 17330).

Contribution n°60 (Email)

Proposée par Samuel Bernardeau
(sambernardeau@orange.fr)
Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 09h57

avis défavorable

Objet : avis défavorable

Bonjour,

Je vous fais part de mon avis défavorable pour ce projet éolien de Saint Pardoult. Même 3 éoliennes de plus, c'est TROP, notre secteur des Vals de Saintonge est totalement défiguré autour de Saint Jean d'Angely, notre campagne est saturée !

Pollution visuelle, sonore, pour une production limitée d'électricité.
Je vous remercie de prendre en compte cet avis.

Bien cordialement,

Samuel Bernardeau (Puy-du-Lac)

Contribution n°61 (Email)

Proposée par J Claude PLU
(jeanclaud.plu@hotmail.fr)
Déposée le dimanche 15 octobre 2023 à 17h52

Projet parc éolien St Pardoult

Objet : Projet parc éolien St Pardoult

Bonjour,

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par ce message je vous informe de ma ferme opposition à cet énième projet éolien dans notre Belle France et ce pour de multiples raisons trop longues ici à évoquer...
Nous sommes à saturation et les ruraux de la France entière n'en peuvent plus de ces forêts d'arbres à branches métalliques....
Bien à vous

J Claude PLU. Maire de BOIRY Ste Rictrude (62)

Envoyé de mon iPad

Contribution n°62 (Web)

Proposée par De Haan Jeannet
(courieux87@gmail.com)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 18h34

Les éoliennes à 500 mètres d'habitations est trop près.
Les nuisances visuels et sonores et l'encercllement agressif des habitations est un mépris et sans respect pour les gens qui doivent vivre avec. Bientôt toute La Haute Vienne sera transformée en forêt d'éoliennes.
Je suis contre!

Contribution n°63 (Web)

Proposée par HOUY, Sandra
(sandra.naslin@gmail.com)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 18h52

AVIS DEFAVORABLE pour de nouvelles éoliennes en Vals de Saintonge.

EXPLICATIONS

1) Un cadre de vie au quotidien :

- Actuellement nous sommes à St Félix, nous sommes entouré d'éoliennes, un festival de lumières clignotantes digne d'un sapin de Noël la nuit, sans parler du bruit des pales lorsque le vent est au nord, et cela arrive tout le temps l'hiver. Le bruit fait même hurler notre chien. Nous avons acheté notre maison à Grand Breuil, commune de St Pierre de l'Isle, accolé à la Jarry Audouin et St Pardoux pour être loin de cela. Nous avons investi de l'argent pour les travaux, toujours en cours, nous avons un projet pour redynamiser le village et être au plus proche de la biodiversité que nous pouvons rencontrer dans notre campagne, et l'arrivée des éoliennes ne colle absolument pas.

2) Meurtre en bande organisé :

- Cette hiver nous avons eu plusieurs oiseaux venu trouver refuge sur notre terrain, dans nos arbres, et cet été ils venaient boire au point d'eau créé pour eux. Voici la liste des oiseaux observés sur notre terrain pour y trouver refuge :

- la tourterelle
- la tourterelle des bois
- le pigeon ramier
- le charronnier élégant
- le moineau
- la bergeronnette grise
- la huppe fasciée
- la mésange (charbonnière et bleue)
- l'hirondelle rustique
- la sitelle torchepot (oui oui ça existe)
- le rouge gorge
- le rouge queue
- le pinson des arbres
- le verdier

Sans oublier la chouette chevêche qui niche dans notre vieux marronnier et la chouette effraie qui est chez la voisine ou encore le bal des pipistrelles la nuit tombée. Beaucoup sont protégés et menacés. Sans oublier le chant des buses ou faucon crécelles quand il fait chaud.

Les éoliennes à proximité d'autant de bois seraient un catastrophe et NON il faut arrêter de dire que cela n'en tue pas plus que les voitures ou le train, les éoliennes viennent s'ajouter à la liste des cause et PIRE les cadavres ne sont pas retrouvés car hachés par les pales. C'est un meurtre prémédité et encouragé.

3) Un avenir pour nos enfants!

- que dirons nos enfants plus tard quand ils ne pourront plus voir la richesse de la nature et que le peu de considération qu'ils avaient pour leurs anciens disparaîtra à cause du foutoir qu'on leur laisse en héritage?

4) On nous prend ouvertement pour des CONS !

- La protection de notre planète oui, les énergies renouvelable, ok faut en parler, mais le GREENWASHING et le meurtre en bande organisé, NON. les éoliennes tuent les espèces animales, et les hameaux, les villages, le paysage. Le dernier projet a été retoqué, ils reviennent en disant "mais non c'est un nouveau projet ou il n'y a plus 7 éoliennes mais 2+5" ...c'est une blague!

5) Une question immobilière

- les taxes nous saignent, le foncier et le reste, et maintenant vous voulez en plus prendre en otage les riverains et leurs biens immobiliers et faire dévaluer la valeur marchande?! A votre avis, pourquoi c'est difficile de vendre ici ?

=>EN GROS , Le Vals de Saintonge a déjà fait son taff, nous avons plus d'éolienne dans l'ancienne Poitou Charente, qu'en Aquitaine (rattaché malheureusement à nous sans nous demander d'ailleurs), nous avons 15 fois plus que notre quota, aller les mettre en région parisienne, ou à coté de Bordeaux, aux portes du Cognassais, ou de Saintes, ou à Arcachon, sur l'île de Ré aussi il doit encore y avoir de la place. Dans les landes, il y a de la place depuis les incendies.

Faut-il une Ste Soline ici pour que vous compreniez que NON C'EST NON?

Ne devenez pas complice de la Folie des hommes, nous en avons assez dans le monde.

Contribution n°64 (Web)

Proposée par HOUY

(sandra.naslin@gmail.com)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 18h54

AVIS DEFAVORABLE pour de nouvelles éoliennes en Vals de Saintonge.

EXPLICATIONS

1) Un cadre de vie au quotidien :

- Actuellement nous sommes à St Félix, nous sommes entouré d'éoliennes, un festival de lumières clignotantes digne d'un sapin de Noël la nuit, sans parler du bruit des pales lorsque le vent est au nord, et cela arrive tout le temps l'hiver. Le bruit fait même hurler notre chien. Nous avons acheté notre maison à Grand Breuil, commune de St Pierre de l'Isle, accolé à la Jarry Audouin et St Pardoux pour être loin de cela. Nous avons investi de l'argent pour les travaux, toujours en cours, nous avons un projet pour

redynamiser le village et être au plus proche de la biodiversité que nous pouvons rencontrer dans notre campagne, et l'arrivée des éoliennes ne colle absolument pas.

2) Meurtre en bande organisé :

- Cette hiver nous avons eu plusieurs oiseaux venu trouver refuge sur notre terrain, dans nos arbres, et cet été ils venaient boire au point d'eau créé pour eux. Voici la liste des oiseaux observés sur notre terrain pour y trouver refuge :

- la tourterelle
- la tourterelle des bois
- le pigeon ramier
- le charronnier élégant
- le moineau
- la bergeronnette grise
- la huppe fasciée
- la mésange (charbonnière et bleue)
- l'hirondelle rustique
- la sitelle torchepot (oui oui ça existe)
- le rouge gorge
- le rouge queue
- le pinson des arbres
- le verdier

Sans oublier la chouette chevêche qui niche dans notre vieux marronnier et la chouette effraie qui est chez la voisine ou encore le bal des pipistrelles la nuit tombée. Beaucoup sont protégés et menacés. Sans oublier le chant des buses ou faucon crécelles quand il fait chaud.

Les éoliennes à proximité d'autant de bois seraient un catastrophe et NON il faut arrêter de dire que cela n'en tue pas plus que les voitures ou le train, les éoliennes viennent s'ajouter à la liste des cause et PIRE les cadavres ne sont pas retrouvés car hachés par les pales. C'est un meurtre prémédité et encouragé.

3) Un avenir pour nos enfants!

- que dirons nos enfants plus tard quand ils ne pourront plus voir la richesse de la nature et que le peu de considération qu'ils avaient pour leurs anciens disparaîtra à cause du foutoir qu'on leur laisse en héritage?

4) On nous prend ouvertement pour des "j'ai pas le droit de dire le mots sinon je suis censurée"!

- La protection de notre planète oui, les énergies renouvelable, ok faut en parler, mais le GREENWASHING et le meurtre en bande organisé, NON. les éoliennes tuent les espèces animales, et les hameaux, les villages, le paysage. Le dernier projet a été retoqué, ils reviennent en disant "mais non c'est un nouveau projet ou il n'y a plus 7 éoliennes mais 2+5"...c'est une blague!

5) Une question immobilière

- les taxes nous saignent, le foncier et le reste, et maintenant vous voulez en plus prendre en otage les riverains et leurs biens immobiliers et faire dévaluer la valeur marchande?! A votre avis, pourquoi c'est difficile de vendre ici ?

=>EN GROS , Le Vals de Saintonge a déjà fait son taff, nous avons plus d'éolienne dans l'ancienne Poitou Charente, qu'en Aquitaine (rattaché malheureusement à nous sans nous demander d'ailleurs), nous avons 15 fois plus que notre quota, aller les mettre en région parisienne, ou à coté de Bordeaux, aux portes du Cognassais, ou de Saintes, ou à Arcachon, sur l'île de Ré aussi il doit encore y avoir de la place. Dans les landes, il y a de la place depuis les incendies.

Faut-il une Ste Soline ici pour que vous compreniez que NON C'EST NON?

Contribution n°65 (Web)

Proposée par drochon charly

(charly.drochon@gmail.com)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 19h19

Cher commissaire,

J'entends parler régulièrement mes parents du projet d'éoliennes pour lequel vous nous entendez sur la commune de St pardoux, à côté de chez nous.

Alors vu qu'on me dit que je suis "trop jeune" et que c'est "trop compliqué" j'ai décidé de mener mon enquête moi même, et je remercie internet pour cela.

Certes je suis jeune, mais je sais aussi ce que je veux pour mon avenir.

Je veux une belle planète, mais je ne veux pas non plus grandir dans un endroit où je ne verrais plus les arbres, où je ne pourrais plus aller jouer dans les champs, et surtout, je veux continuer à voir des oiseaux autour de chez moi. Mes parents, même s'ils ne sont plus ensemble, on un souvenir en commun, les soirées d'été ou ils écoutaient les bruits de la nuit, les étoiles...et les vers luisant, il paraît qu'avant il y en avait partout, mais ça je pourrais pas le voir, car il n'y en a plus...

Quand je rentre de vacances chez mon père, ce que je vois chez maman c'est des éoliennes partout, tout le temps.

J'ai eu la chance, ou malchance, je ne sais pas encore, de découvrir le discours des gens qui sont pour les éoliennes en allant visiter un parc avec mon collègue et je peux vous dire que ce que j'ai retenu moi de tout cela, c'est le bruit des pales et l'absence

d'arbres et d'oiseaux. Mais aussi que les éoliennes ...bah elles tournent pas...ou presque pas...

Dans un des papiers de pub pour les projets éoliens de St pardoux, il est dit que vous allez planter des arbres ou haies pour les cacher...mais moi j'ai une question. Vu la taille d'une éolienne, qui se voit même à 5/10 kilomètres au loin, quand elles seront à côté de chez moi, vous croyez vraiment qu'un petit arbre va les cacher? Sérieux? A côté de chez ma mère, il y a un château avec deux grands arbres. Sur le panneau il est écrit "arbre remarquable de 400 ans"...bon personnellement je ne vois pas ce qu'ils ont d'exceptionnel ceux-là, j'en connais un de 600 ans vachement plus beau...mais il est dit qu'il font 34 mètres de haut...à 400 ans...alors avec des arbres juste plantés ils seront en âge de caché les éoliennes quand ?...bah quand je serais mort moi aussi. Donc sachant que les éoliennes vont être enlevées avant que je sois vieux, je ne vais pas les voir les arbres...non?

Et puis pourquoi il y en a autant chez nous et pas ailleurs?

Est ce vraiment cela que vous voulez laisser aux enfants de 14 ans comme moi?

Je vous demande de l'aide et de ne pas dire oui et donc je vous dis que mon avis est défavorable.

Charly

Contribution n°66 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 19h38

Ras la caisse des éoliennes,trop c'est trop!!
Mettez les sur la côte et pas dans notre belle campagne!

Contribution n°67 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 19h38

Ras la caisse des éoliennes,trop c'est trop!!
Mettez les sur la côte et pas dans notre belle campagne!

Contribution n°68 (Web)

Proposée par Sylvie Hamdane
(sylviehamdane6@gmail.com)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 19h42

[REDACTED]
Avis très très défavorable
Nous sommes envahi de c est éoliennes qui gâche le beau paysage de nos Communes

Contribution n°69 (Web)

Proposée par HOUY Olivier
(lynxys77@gmail.com)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 20h25

[REDACTED]
Avis défavorable

Je suis un habitué des nouvelles technologies et des évolutions en guise d'autonomie énergétiques, pour autant je ne suis pas pour ce projet. Le courant généré par les éoliennes n'est pas une Energie stockable et de plus c'est fluctuant. Il est sans doute temps d'arrêter les éoliennes, qui sont en très (trop) grand nombre dans le Vals de Saintonge, et de penser à travailler différemment sur les énergies autres. Je ne suis pas ingénieur, pour autant j'ai dans l'idée que nous faisons de la fausse écologie, car il y a tellement plus de solutions que de laisser des multinationales s'engraisser.

Il est temps de protéger nos enfants et donc notre biodiversité pour l'avenir de ces derniers.
Nous avons un nombre d'oiseaux protégés dans le secteur, et de mémoire, selon la constitution le droit de l'environnement prime sur celui de l'énergie. Ou alors cela ne sert à rien de protéger des espèces en France si on accorde des dérogations donnant

l'autorisation de les faire disparaître...encore un "ni-ni" ou un "en même temps"...

Il faut arrêter de dire que c'est bon pour l'environnement. Il n'y a rien d'écologique dans leur conception -sable, ciment, fer, l'électronique, etc...-des matières qui font que l'emprunte carbone de la construction d'une éolienne font d'elle une énergie si verte que cela. Sans compter le transport, etc. Et je ne parle pas des impacts sur la santé (dépression, effet stroboscopique, bruit des pales)

J'ai fait des recherches, la région de naissance de ma femme était parmi les régions "vertes" de France (9eme sur 22 régions avant 2015) mais son rattachement avec l'Aquitaine et le Limousin l'ont fait dégringoler... La région Poitou Charente avait 144MW de production en 2011 contre...0 pour l'aquitaine et 9 pour le limousin.

Sur 454 éoliennes que compte notre joli département de Charente Maritime, 223 se trouvent...chez nous. 95% des éoliennes de la nouvelle aquitaine se trouvent en Poitou Charentes, 0% en Aquitaine et 5% en Limousin...Le tout dans le haut de notre département, et donc massé par chez nous.

Je pense que nous avons bien travaillé et que nous pouvons donc dès à présent, laisser la place à l'ancienne Aquitaine pour prendre la suite et se mettre au boulot. Vous ne pensez pas?

Je ne pense pas qu'il y ait plus de vent chez nous qu'ailleurs dans la région. Dans les Vignes, fleuron de l'industrie Française, on doit bien trouver de la place pour quelques éoliennes non? Après tout, si on en écoute certains, il n'y a pas plus de souci d'emprunte carbone dans les éoliennes que de pesticides dans un bon vin...

Avec ma femme nous avons acheté dans le but de réaliser un projet professionnel, de rapprochement et pour réconcilier les citoyens avec la nature et la biodiversité et les éoliennes vont mettre ce projet en péril. Sans parler de la valeur marchande de notre bien qui lui va décliner si les éoliennes s'installent.

Contribution n°70 (Web)

Proposée par NASLIN Catherine et Christian
(christian.naslin@orange.fr)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 21h08

AVIS DEFAVORABLE

Avec mon mari, nous habitons les Deux Sèvres, nous envisageons de nous rapprocher de notre fille et de notre petit fils. Nous avons cependant appris que de nouveaux projets éoliens continuaient à arriver dans le canton du vals de Saintonge. Alors on se pose des questions...

Il est fort regrettable que la génération d'adultes actuels (nous parlons des politiques et des multinationales, voir quelques pro éoliens) n'est pas encore compris, ni tiré de leçon, sur le fait que la nature et nos campagnes sont aussi importantes que les grandes villes. Et que les éco systèmes et la biodiversité doivent impérativement être respectée. De nouvelles éoliennes seraient un suicide pour la faune du secteur.

Ayant grandi dans le marais poitevin, j'ai vu ce que les différentes politiques ont donné sur ce parc naturel qui a été saccagé par des prises de décisions irréflechies.

Il est temps que tout le monde assume. Nous avons connu les années d'insouciance, de consommation excessive, et aujourd'hui c'est le cœur lourd que nous comprenons que cela va affecté nos enfants et nos petits enfants.

Nous avons toujours été oublié dans nos campagnes, dans notre monde agricole. Ce n'est pas pour que cela perdure et que la nouvelle génération pense encore que nous les avons laissé tomber. Il n'est pas trop tard pour faire en sorte que le Vals de Saintonge ne soit pas un nouveau marais poitevin.

Enfant mon mari allait avec son grand père dans les champs, ce dernier apprenait à mon mari à écouter la nature, à reconnaître le chant des oiseaux. Les années de vie sont derrières nous mais notre petit fils est toujours curieux de ce qu'il entend ou voit. Nous avons connu des campagnes où les agriculteurs étaient respectueux de la terre, et où les profits n'étaient pas la seule option, on parlait de respect et pas de green machin chose comme on entend parler partout. On est aux portes de la Boutonne, entouré de monuments classés, on parle de protéger le chardonneret élégant du trafic d'oiseau car protégé (à l'époque dans les années 50, il ne l'était pas) mais on autorise les éoliennes à les tuer? c'est un non sens...sans compter les mésanges ... ces petits oiseaux meurent du choc créé sur leurs petits poumons par le courant généré par les pales ... Une buse peu aller nicher à un endroit mais manger à plusieurs kilomètres loin de son nids....elle connaît le trajet et regarde au sol pour trouver sa proie...l'éolienne n'est pas inscrite dans son plan de vol.

Et puis il faut parler des courant fantômes des éoliennes! Elles sont mauvaises pour les animaux et les humains. Les éoliennes provoquent des effets de dépression (si si, je vous jure que le "jour/nuit/jour/nuit" c'est pas que dans les visiteurs...) et que faire pour les personnes sensibles aux ondes électriques?

Allons il faut raison garder, et constater que nous, habitant du Poitou Charente, avons assez contribué et qu'il est temps que le paysage garde un peu de beauté...

Nous avons lu tous les autres témoignages contre. Si on comprend bien, les gens sont lassés de voir autant de machines dans le secteur, et on peut les comprendre...alors sans doute serait-il bon de les laisser en paix maintenant non?

Contribution n°71 (Web)

Proposée par Jean-Yves Morin
(Jympaton@wanadoo.fr)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 21h27

Bonjour,
Je ne suis pas anti éolien et je comprends tout à fait la la nécessité de énergies alternatives.
Habitant en Charente-Maritime et en Saintonge, je remarque simplement que nous sommes saturés de éolienne partout partout !
Il y aura bientôt plus d'éoliennes que d'arbres dans notre magnifique région.
Le Val de Saintonge, héritière d'une longue histoire, est parsemé de monuments historiques...
Ces éoliennes de 240 m de haut défigurent le paysage, tuent les oiseaux, les chauves souris...
Il faut insister suce les milliers de mètres cubes de béton nécessaires à l'implantation des éoliennes, et que Inos enfants ou nos petits-enfants retrouverons plus tard.....
Une catastrophe écologique. Je donne donc pour les éolien de Saintonge un avis totalement défavorable.
Merci de prendre mon avis en compte.

Contribution n°72 (Web)

Proposée par Dherbilly
(eric.dherbilly@ac-poitiers.fr)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 21h57

Bonjour,
J' émet par la présente un avis défavorable à ce projet, pour plusieurs motifs dont:
-Les vals de Saintonge produisent déjà avec l'éolien 136 % de ses consommations en crête, sans compter les projets acceptés qui vont pousser.
-Les Vals de Saintonge ont largement dépassés les ambitions du gouvernement de 2028 sur la production d'énergies renouvelable tant en termes de puissance par habitants ou kilomètres carrés.
-Le paysage des vals de Saintonge est déjà saturé d'éoliennes.
-Les revenus tirés de l'IFER sont incertains sur le long terme surtout si la collectivité devra prendre en charge le démantèlement des éoliennes en fin de contrat.
-...

Contribution n°73 (Web)

Proposée par Pillet josiane
(Jacky.josianepillet@orange.fr)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 23h19

Monsieur le Commissaire Enqueteur, je vous informe que je suis DÉFAVORABLE au parc Eolien sur la commune de la Jarrie Audouin. J'habite dans les vals de Saintonge région saturée par les Éoliennes . Ces parcs éoliens ont des impacts désastreux :
Sur la dévalorisation de nos maisons estimée de 20 à 50 %.

- une dégradation de notre cadre de vie.
- sur la santé (bruits, stress engendré, infrasons dans les sols , passage des câbles électriques dans nos villages, près des exploitations agricole avec animaux) ,effets stroboscopiques
- Pollution visuelle jour et importante la nuit (une éolienne de 200 m est visible à 20 km à la ronde), clignotants jours et nuits
- Assèchement des terres agricoles par l'injection de milliers de m3 de béton (2 000 à 2 500 par éolienne) et des kms de câbles souterrains à vie .
- Attractivité touristique principale ressource réduite.

Inacceptablilté des populations de ces territoires.
Destruction de la BIODIVERSTE et des PAYSAGES.
LES VALS DE SAINTONGE sont sinistrés massacrés.
Je vous demande monsieur le Commissaire Enquêteur, d'émettre un avis Défavorable à ce Projet Eolien de la Jarrie Audouin
J.PILLET

Contribution n°74 (Web)

Proposée par Boigeol Alban

(albanboigeol@hotmail.fr)

Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 23h34

Avis défavorable

C'est donc le 3eme promoteur qui utilise les terres de ce villages de 220 âmes pour mettre des éoliennes. La planification écologique décrétée par le gouvernement est bafouée car 4 dept du Sud de la Nouvelle Aquitaine n'ont aucune éolienne.

D'autre part, l'enquête publique est viciée car, de l'aveu même du commissaire enquêteur, prévenu par des habitants, un défaut d'affichage de l'enquête a été signalé dans un rayon de 6 km autour de celle-ci. On demandera, en cas de validation de cette enquête par les services préfectoraux, la preuve de l'affichage aux normes dans les communes defaillantes, et ceci devrait invalider cette enquête qui n'a pas été régulière par la faute de certaines communes limitrophes qui ont négligé l'information légale de leur population.

Pour finir, la saturation paysagère est une notion retenue par la Cour de Cassation pour refuser des projets éoliens, et ici, avec plus de 20 éoliennes dans un rayon de 5 km carré, est largement atteinte.

Avis défavorable demandé

Contribution n°75 (Web)

Proposée par caussin jean-pierre

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 01h20

Je suis contre le projet éolien de Saint Pardoult vu la saturation des parcs éoliens dans les Vals de Saintonge et autour de Saint Pierre de l'Isle en particulier.

En outre le projet n'est pas conforme au guide des bonnes pratiques de l'éolien proposé par le CDC Vals de Saintonge.

Accessoirement tant qu'il n'y a pas d'accident, l'étude de dangers est fantaisiste

Contribution n°76 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 07h25

Arbre coupé pour mettre des éoliennes, non merci

Contribution n°77 (Web)

Proposée par Jean-Yves Morin

(Jympaton@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 07h55

Bonjour, je donne un avis très défavorable au Projet d'éoliennes pour la commune de Saint Pardoult.

La région du Val de Saintonge est totalement saturée d'éoliennes.

Il y en a partout, et bientôt il y aura plus d'éolienne que d'arbres.

Un autre problème est le sol, complètement imbibé de milliers de mètres cubes de béton et de fer que nous allons léguer à nos enfants et nos petits-enfants...

Je confirme mon avis très défavorable,

Merci de bien vouloir le prendre en compte.

Contribution n°78 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 08h14

Bonjour,

L'énergie eoliennes n'atteint pas les objectifs attendu, cette énergie est intermittente et non stockable, elles détruisent la faune,

elles sont désagréables pour la population, perte de la valeur sur l'Immobilier et utilisent des métaux rares pour les fabriquer. Arrêtons de saccager nos villages donc je suis contre ce projet Lydia

Contribution n°79 (Email)

Proposée par anonyme
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 17h59

Non au parc éolien de la vallée des vignes à Saint Pardoult

Objet : Non au parc éolien de la vallée des vignes à Saint Pardoult

Monsieur le commissaire enquêteur,
Il est inadmissible d'imposer encore un parc éolien aux habitants de Saint Pardoult et des 11 hameaux environnants. Et le promoteur éolien a le culot de reconnaître que le contexte éolien est « relativement chargé ». Il serait plus exact d'affirmer que la situation de Saint Pardoult et des hameaux proches relève de l'encerclement et de la saturation visuelle tels que les textes les définissent.

Dans l'Aire d'Etude Immédiate on constate le surplomb de la vallée de la Boutonne et la covisibilité avec les Monuments historiques, le château de Mornay et l'église Sainte Madeleine de la Jarrie-Audouin.

Enfin, alors que les plus hautes juridictions administratives s'efforcent de protéger les sites UNESCO de toute covisibilité (abbaye de Saint Savin) jusqu'à 15 à 20 kilomètres, ici sera directement impacté par ce nouveau « bouquet d'aéro-générateurs » gigantesques le site UNESCO de saint d'Angely l'abbaye royale située à 10 kilomètres au plus.

En dernier lieu, je veux dire mon incompréhension face à cette prolifération d'éoliennes en Charente maritime car ce département comme les départements voisins de l'ex-Poitou-Charentes ont déjà atteints les objectifs 2030 et même 2050 fixés par le SRADDET Nouvelle Aquitaine en matière d'éolien terrestre. Et la Ministre, Madame Pannier-Runachier a bien précisé que la production d'énergie éolienne ne devait pas être concentrée (en prenant la Somme en exemple) et qu'il appartenait à chaque département de remplir sur son territoire uniquement les objectifs fixés par la région.

Alors je vous demande Monsieur le Commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Envoyé de mon iPad

Contribution n°80 (Email)

Proposée par anonyme
(d2pontfarcy@gmail.com)
Déposée le lundi 16 octobre 2023 à 18h21

Non au projet éolien de Saint Pardoult

Objet : Non au projet éolien de Saint Pardoult

Monsieur le commissaire enquêteur,
Les nuisances générées par ce futur projet éolien sont clairement minimisées.

Tout d'abord, les niveaux de bruit dépassent les seuils autorisés et ne tiennent pas compte des éoliennes situées à proximité ; il est indispensable de pouvoir étudier les relevés de mesures de bruit de ces éoliennes et ensuite d'examiner les cumuls de nuisances sonores que les riverains devront subir ; de même les mesures d'infrasons provenant des éoliennes déjà en fonctionnement devraient être communiquées car les scientifiques affirment aujourd'hui que les conséquences sur les élevages, bovins notamment, peuvent être désastreuses (ferme de Nozay).

En second lieu, s'agissant des oiseaux, sont dénombrées dans l'Aire d'Etude Immédiate 71 espèces d'oiseaux nicheuses dont 8 sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux ; le promoteur éolien reconnaît même que 33 espèces protégées présentent un enjeu fort à très fort. Par contre, il préfère ne pas citer ces espèces d'oiseaux de peur que lui soit refusée l'autorisation de s'implanter là. Or le Conseil d'Etat attache un prix particulier à la protection des espèces menacées de disparition à partir du moment où elles sont reconnues comme nicheuses à proximité immédiate et sur la zone d'implantation d'éoliennes.

Enfin, sont dénombrées dans la zone d'implantation 20 espèces de chauves-souris (espèces toutes protégées) dont certaines en grand danger d'extinction. Tout le monde sait aujourd'hui que les chiroptères sont les principales victimes des éoliennes et que les scientifiques recommandent de préférer des éoliennes avec une garde au sol de plus de 50 mètres et avec un rotor de moins de 90 mètres (Eurobats).

Pour ces 3 raisons d'atteinte grave à la biodiversité, je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'issue de cette enquête publique.

Envoyé de mon iPad

Contribution n°86 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 18h15

en temps qu'habitant d'une commune voisine (la jarrie audouin) je souhaite donné un avis défavorable à ce projet . je me suis également prononcé contre celui de la Jarrie Audouin . nous sommes dans notre campagne rendu à un point de saturation .

Contribution n°87 (Web)

Proposée par Bénédicte Durand
(benedicteymdurand@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 18h41

Abus totalitaire d'une politique inique qui consiste à envahir des territoires qui n'ont pas les moyens de se défendre contre le mercantilisme destructeur des industriels de l'éolien et la cupidité de quelques propriétaires terriens. Aucun respect des populations, des éoliennes toujours plus hautes plus nombreuses, plus près des habitations rurales, il n'y a qu'à regarder la carte de la dreal tout est concentré nord Charentes Sud Deux-Sèvres. Nous sommes à saturation.

Contribution n°88 (Web)

Proposée par Morin jacqueline
(Jympaton@wanadoo.fr)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 19h42

Je suis défavorable pour le projet d'éoliennes sur la commune de St pardout. Il y a bien trop d'éoliennes en val de saintonge. Les maisons perdent leurs valeurs le paysage est détériorer les oiseaux meurent à cause des palmes .rien d'écologique dans tout cela . Donc stop .

Contribution n°89 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 19h49

Je suis contre l'implantation d'éoliennes. C'est contre nature. Que vont devenir les animaux ? Et il y en a déjà plein. C'est plus que suffisant. A quoi ça ressemble comme paysage ? En plus on ne peut pas les recycler.

Contribution n°90 (Web)

Proposée par Petitpas Véronique
(veronique.petitpas63@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h01

Je suis absolument contre l'implantation de nouvelles éoliennes don le paysage est saturé ! Pourquoi cette pollution visuelle n'est jamais implantée sur la côte où il y a bien plus de vent que dans les terres ? Nous dépassons d'environ 7 fois la moyenne nationale et il faudra en accepter encore ... Trop c'est trop !

Contribution n°91 (Web)

Proposée par Couteau Maxence
(Couteaumaxence@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h29

Avis très défavorable !

L'ajout des éoliennes dans notre belle campagne va la dégrader.
Que ce soit sur l'aspect visuel, sonore, écologique (oiseaux, chauve souris etc).
Je m'oppose fermement à l'installation de ces nouvelles éoliennes dans le secteur, moi qui ai grandi dans cette région si belle.

Contribution n°92 (Web)

Proposée par Couteau Maxence
(Couteaumaxence@gmail.com)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h29

Avis très défavorable !

L'ajout des éoliennes dans notre belle campagne va la dégrader.
Que ce soit sur l'aspect visuel, sonore, écologique (oiseaux, chauve souris etc).
Je m'oppose fermement à l'installation de ces nouvelles éoliennes dans le secteur, moi qui ai grandi dans cette région si belle.

Contribution n°93 (Web)

Proposée par Bésiat Sabine
(s.besiat@gmail.com)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h56

AVIS DEFAVORABLE, pour les raisons suivantes : très mauvaise communication sur cette enquête publique, pas de panneau dans les communes adjacentes, mairies non informées aucune concertation avec les communes voisines. Positionnement des éoliennes plus proches d'habitations de notre commune que de celles des habitants de St Pardoult. Photomontages des promoteurs sont mensongers. Saturation du territoire, trop d'éoliennes en vals de Saintonge et autour de St Pierre de l'Isle, impact sur la valeur des maisons, impact environnemental, impact sur la santé des humains et des animaux. artificialisation des sols, Notre territoire produit plus d'électricité qu'il n'en consomme. l'intérêt écologique des éoliennes n'est pas démontré.

Contribution n°94 (Web)

Proposée par Proust
(proustjl@wanadoo.fr)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h58

AVIS DEFAVORABLE, car nous sommes déjà envahis par ces horribles machines q

Contribution n°95 (Web)

Proposée par anonyme
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 20h59

Il y a trop d'éoliennes autour de nous, STOP. Avis défavorable

Contribution n°96 (Web)

Proposée par Proust Coralie
(proustjl@wanadoo.fr)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h03

A CHAQUE FOIS QUE JE VIENS CHEZ MES PARENTS, JE CONSTATE QUE DE NOUVELLES EOLIENNES ONT ETE INSTALLEES, C'EST AFFREUX; AVIS TOTALEMENT DEVAFORABLE.

Contribution n°97 (Web)

Proposée par TRENCH BARNEY
(mshirleytrench@gmail.com)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h05

Avis défavorable

Contribution n°98 (Web)

Proposée par Trench-Shirley Marjorie
(mshirleytrench@gmail.com)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h06

je donne un avis défavorable, car il y en a trop

Contribution n°99 (Web)

Proposée par ANDRE JOLLET
(andre.jollet@orange.fr)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h12

Avis très défavorable.

En tant que viticulteur, je suis attaché à nos paysages ruraux, fruits de nombreuses générations. Je travaille la plus grande part de mon temps à l'extérieur et mon horizon se sature peu à peu d'éoliennes gigantesques. Je vois mon cadre de vie professionnel et privé se dégrader de plus en plus. Tout ça pour une énergie diffuse et intermittente qui nécessite d'être complétement par des énergies fossiles! Les Vals de Saintonge n'ont que trop contribué à cette gigantesque imposture qui ne contribue absolument pas à décarboner une production électrique française qui fait partie des meilleures au Monde.

Contribution n°100 (Web)

Proposée par TRENCH Félix
(mshirleytrench@gmail.com)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h16

Je suis consterné lorsque je viens voir mes parents que la nature est complètement dénaturée maintenant, et je donne un avis défavorable pour ces projets.

Contribution n°101 (Web)

Proposée par Proust Frédéric

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h19

Toute la région est envahie d'éoliennes, elles sont innombrables lorsque nous venons de Ruffec vers Saint Jean d' Angély, c'est affreux. AVIS DEFAVORABLE.

Contribution n°102 (Web)

Proposée par CHAUSSE ANGELIQUE

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h21

AVIS DEFAVORABLE. La France est défigurée par les éoliennes. ASSEZ -STOP ICI ET AILLEURS

Contribution n°103 (Web)

Proposée par Lannette Charles
(charles.lannette@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h30

Halte à l'éolien !

Au vu des nuisances générées par les éoliennes, il faut arrêter cette escroquerie.

L'éolien, c'est du vent !

1 document associé

contribution_103_Web_1.jpg

Contribution n°104 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h31

je trouve qu'il y a beaucoup trop d'éoliennes maintenant, c'est moche. je suis défavorable à de nouvelles éoliennes.

Jeanne

Contribution n°105 (Web)

Proposée par Sylvie hamdane
(sylviehamdane6@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h32

Avis très très défavorable

C est éoliennes détruit notre beau paysage et il en a déjà beaucoup trop

Sa gâche nôtre beau merci dans tenir compte

Contribution n°106 (Web)

Proposée par Véronique B.

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h36

Je trouve qu'il y a beaucoup trop d'éoliennes dans ce secteur , c'est pourquoi je donne un avis défavorable.

Contribution n°107 (Web)

Proposée par Astrid Renaudin
(mastridrenaudin@gmail.com)

Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h54

Avis extrêmement défavorable

Il est scandaleux de mépriser ainsi les habitants de nos petits villages et de leur imposer de vivre au milieu de tant d'éoliennes, qui ne laissent plus d'espace où poser le regard. La sérénité et le charme de paysages champêtres que l'on recherche lorsque l'on vit à la campagne, sont profondément altérés par ces engins industriels immenses, dont les pâles projettent des ombres mouvantes jusqu'à l'intérieur de certaines habitations et dont le bruit lancinant peut devenir obsédant.

A l'heure où l'on parle de la raréfaction du sable et d'arrêter d'artificialiser les sols et l'environnement, on coule des tonnes de béton armé de ferraille. Et l'on ose prétendre que c'est écologique? La France produit pourtant une énergie bien plus décarbonée que certains pays qui voudraient lui donner des leçons et nous imposer leurs éoliennes dont ils ne savent plus que faire...

Contribution n°108 (Web)

Proposée par Gobin Isabelle
(gobin10@orange.fr)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h57

AVIS DEFAVORABLE.
Nous sommes contre la prolifération des éoliennes en Vals de saintonge.

Contribution n°109 (Email)

Proposée par anonyme
(Kanganrou@hotmail.fr)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 21h09

refus

Objet : refus

Avis défavorable au projet éolien sur st Pardoult

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Contribution n°110 (Web)

Proposée par fryszowski
(fryszowski@club-internet.fr)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 22h21

Nous n'en pouvons plus de voir des palles tourner et défaire nos paysages bucoliques et agricoles. Jusque-là depuis des générations les vues étaient calmes et sereines. Je suis contre de nouvelles implantations dans notre région. On nous dit être déjà autonome d'un point de vue énergétique, voyez ailleurs.

Contribution n°111 (Web)

Proposée par Joël Ducorroy
(ducorroy@club-internet.fr)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 22h27

Définitivement contre le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes et du Val de Saintonge.

Contribution n°112 (Web)

Proposée par Brumaud Jonathan
(jonathab240@gmail.com)
Déposée le mardi 17 octobre 2023 à 22h57

Bonjour,

Je tiens à contribué contre la construction de ses éoliennes qui sont réellement la pour nous nuire,

En France nous avons des paysages magnifiques que vous gâcher avec ses hauteur de métal aussi grande qu'un bâtiment que l'on refuse dans beaucoup de communes mais vous vous pouvez ?

On nous explique depuis trop longtemps que les ondes sont néfastes pour la santé que l'électricité en continu est mauvais pour la santé que les bruits sont mauvais pour la santé on est au point de devoir presque porté une combinaison pour travailler,

Et vous dans votre bonté vous avez assez d'argent pour pouvoir nous opposer toutes ses contraintes qui font de notre vie quotidienne un enfer,

Et le pire dans tout ça c'est que vous le faites dans le but de pouvoir revendre cette électricité dans les autres pays vous trouver ça normal ?

Je pense qu'il y a assez de nuisibles dans les vals de Saintonge et vous voulez nous rajouter ses monstres de métal dans notre beau paysage,

Je vois pas où et la préservation du patrimoine français quand on expose des éoliennes en face d'un château d'une église d'une forêt d'un manoir,

On nous oblige avec des loi et des textes a gardé le patrimoine français avec un volet d'une couleur une taille de porte un toiture et j'en passe alors que vous vous pouvez vous permettre de vous installer ou bon vous semble car vous proposé de l'argent et vous trouvé ça normal c'est une honte de détruire notre beau patrimoine français pour une question d'argent.

Je suis contre.

Cordialement.

REGISTRE DEMATERIALISE : PIECES JOINTES AUX CONTRIBUTIIONS

PJ Contribution N° RD22

PJ Contribution N°RD30

PJ Contribution N°RD35

PJ Contribution N°RD37

PJ Contribution N°RD47

PJ Contribution N°RD55

PJ Contribution N°103 : La pièce jointe de la contribution N°103 a été retirée car elle présentait une image humoristique grossière et non respectueuse

Pj - RD 22 1/2



TROP C'EST TROP !

Le Grand Breuil 29/09/2023

Concerne : Projet éolien de la Vallée des Vignes (commune Saint Pardoult)- réf 4651

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Encore une commune qui est tombée dans les pièges de grands industriels qui se disent faire du bien à l'environnement. Cela me désole profondément. Ces industriels n'ont rien d'autre comme projet que de se faire de l'argent.

Que l'on soit pour ou contre cette énergie diffuse et intermittente, l'effet de saturation en Val de Saintonge, à Saint-Pardoult et aux alentours n'est plus acceptable. La Charente Maritime Le Val de Saintonge a environ **290** éoliens/km² alors que la moyenne en France se situe aux alentours de **50** éoliens/km²

Les commerciaux engagés par ces promoteurs (ENERTRAG pour le projet Vallée des Vignes) ont fait du "bon" boulot en baratinant les agriculteurs ou propriétaires de terrains pour leur faire signer des contrats en proposant des sommes d'argent de plus en plus élevées. Certains entre ceux qui ont accepté de "louer" leur terrain, le regrettent aujourd'hui, vu l'ampleur que cela prend mais ils sont incapables de faire marche arrière. Bien entendu, ces sociétés ne s'adressent pas à des régions riches ou très touristique (exemples région de Cognac, Girandes, Landes, Ile de Ré) mais à des régions d'agriculture plutôt de petite taille où les revenus sont plutôt faibles. Plus facile à démarcher dans ces régions !!

Le mot clé de ma position sur les éoliennes est **SATURATION** mais aussi :

PJ - RD 22/2
3

- La pollution visuelle, sonore et environnementale
- Les terrains agricoles saccagés, des tonnes et des tonnes de ciment dans la terre. Si un jour les éoliennes ne sont plus rentables pour les promoteurs, qui payera le démantèlement ? Les propriétaires des éoliennes feront surement en sorte de déposer leurs bilans bien avant.
- Les pales des éoliennes sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone. Très difficile à recycler et bien souvent tout simplement mises au rebut.
- Les prix de l'immobilier en baisse forcement. Qui veut acheter une maison avec une vue sur un champs d'éoliennes ? Il se pourrait bien que des personnes quittent même la région.
- Etc, etc

Le prix de l'électricité ne va bien-sur pas baisser, bien au contraire. Il faut bien que l'exploitation des éoliennes puisse être rentable pour payer les actionnaires étrangers ainsi que la Commune, la CDC, etc

Avis aux propriétaires de terrains : **FAITES MARCHE ARRIERE, NE SIGNEZ PAS, VOUS VOUS FAITES ARNAQUE ET VOUS NE VOUS FAITES PAS BEAUCOUP D'AMIS DANS LES ALENTOURS.**

AYEZ LE COURAGE DE DIRE NON

Monsieur le Commissaire enquêteur, vous avec compris mon **AVIS EST DEFAVORABLE** au Projet éolien de Saint Pardoult, Vallée des Vignes.

Cordialement,

Ingegerd Saunier
Propriétaire du Grand Breuil (Commune Saint Pierre de l'Isle)

P_o - RD 30 1/2
3

ÉOLIENNES DE SAINT PARDOULT - ENQUÊTE PUBLIQUE

8 OCTOBRE 2023

AVIS DÉFAVORABLE

La commune accueille déjà 4 éoliennes sur son territoire, ces 4 éoliennes viennent s'ajouter à toutes celles des communes environnantes. Le projet en cours d'éoliennes encore plus hautes **augmentera la saturation visuelle** déjà présente et achèvera la modification définitive du paysage que nous avons adopté il y a bientôt 30 ans. Saint Pardoult va se transformer en zone industrielle avec tous les inconvénients associés sans que ses habitants n'y trouvent le moindre profit.

Dans le même temps de nombreuses régions sont épargnées par ce fléau alors qu'une grande partie est reportée sur les Vals de Saintonge - qui a déjà largement payé sa part - nous comptons sur vous pour nous épargner ce surcroît d'injustice.

La France est encore bien équipée en énergie nucléaire très peu polluante. Des mesures législatives ont été prises pour rénover et renforcer cette énergie après les tentatives de sa destruction intervenues depuis 30 ans.

Les centrales nucléaires sont efficaces et économiques lorsqu'elles sont utilisées à régime constant. Les variations rapides et fréquentes de régime de ces centrales pour s'adapter à la production, peu prévisible et souvent inopportune des éoliennes, entraînent une fatigue accrue du cœur de ces centrales nucléaires.

L'augmentation de la production des éoliennes et autres panneaux solaires aura donc un impact sérieux sur la sécurité, la durée de vie et le coût de l'énergie nucléaire à moins que plus de sources flexibles telles qu'hydraulique, gaz, pétrole et charbon ne soient utilisées pour pallier cette variabilité intermittente et fatale.

La production hydraulique ayant maintenant, en France, atteint son pic de possibilités les énergies fossiles seront donc de plus en plus sollicitées allant ainsi à l'encontre du but écologique affiché, comme cela se passe en Allemagne.

D'autres intervenants dans cette enquête mettront en avant beaucoup mieux que moi les autres inconvénients écologiques et financiers des éoliennes géantes que l'on nous propose. Je tiens pour ma part à exprimer au Commissaire Enquêteur le fait que tous ces inconvénients ne sont compensés par aucun avantage pour la collectivité : ni financier ni écologique ni énergétique.

Les éoliennes proposées ne sont un atout financier que pour leurs promoteurs mais en aucun cas un avantage pour la population. Ces promoteurs ont su

Pj RD30 2/2

imposer leurs vues jusqu'au plus haut niveau de l'État, allant jusqu'à faire supprimer la plupart des voies de recours juridiques normalement offertes. Il est temps qu'à travers votre analyse de ce projet vous puissiez contribuer à mettre fin à ce méfait et que le citoyen soit enfin défendu.

Ces éoliennes sont une hérésie financière, écologique et énergétique et ne devraient en aucun cas être ni recommandées ni acceptées par la puissance publique.

J'ose espérer que vous prendrez en compte mon avis extrêmement défavorable et motivé.

Dominique MICHEL

Pj RD 35/12
S

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'élève ma voix **contre** ce projet d'installation d'une source d'énergie intermittente et aléatoire à Saint Pardoult. Le taux de rendement d'une éolienne en Nouvelle Aquitaine, n'étant que de 20,1%, taux le plus bas de France

Ces installations nécessitent une énergie carbonée complémentaire pour pallier l'intermittence de sa production.

Une (1) éolienne c'est :

- Environ 2000 m2 de surface de béton
- Environ 15000m2 de terre artificialisée par défrichage et voies d'accès
- 90 tonnes de composites, essentiellement du carbone (non recyclable)
- 2,8 tonnes de terres rares et 97% des réserves de terres rares sont en Chine
- 400 litres d'huile
- 300 tonnes d'acier qu'il faut produire avec du fer et du carbone.
- 1500 à 3000 tonnes de béton et de fer pour son socle
- 5 à 10 Km de raccordement en fil de cuivre

Le parc actuel en France nécessite 10 000 Km de raccords représentant des milliers de tonnes de cuivre dont la production est extrêmement polluante.

Leur construction est fortement subventionnée. Les 32 milliards de subvention à l'éolien sont payés par le contribuable.

Lorsque les éoliennes arriveront en fin de vie, dans 20/25 ans le démantèlement sera théoriquement à la charge de l'exploitant mais le propriétaire foncier sera tenu pour responsable et devra assurer le prix du démantèlement, de l'ordre de 300 000 Euros. (A cette époque, les promoteurs auront probablement disparu). On va vers une bombe à retardement financière.

Le prix élevé du démantèlement peut pousser les promoteurs à remplacer les éoliennes obsolètes par de nouvelles, plus hautes, plus puissantes et plus nuisibles (repowering).

En Californie, rouillent 14 000 éoliennes abandonnées. A l'issue du bail emphytéotique consenti au promoteur, c'est le propriétaire de la parcelle qui est le responsable, la propriété de l'engin lui revenant automatiquement.

L'impact sur l'habitat de la faune est un désastre écologique. C'est un désastre pour les oiseaux et les chiroptères. Le droit de l'environnement prime sur celui de l'énergie

TOUS les projets éoliens entrent dans le cadre d'une demande de dérogation « Espèces protégées »).

TOUS les parcs qui n'ont pas fait cette demande sont hors la loi.

L'impact des éoliennes sur la santé est bien connu aujourd'hui : Bruit, infrasons, signalétique nocturne, sources de stress, acouphènes, insomnies.

Leurs impacts, environnemental et humain sont important

Elles concourent à la destruction de nos paysages, fruits du travail séculaire des agriculteurs.

Changent les paysages par leur hauteur toujours croissante, dévalorisent l'habitat résidentiel, ont un effet repoussoir sur le tourisme.

En conclusion :

Un entêtement coupable prépare un scandale en héritage.

L'énergie éolienne est faussement écologique :

- Elle ne réduit pas les émissions de CO2 en France
- Elle menace la biodiversité
- Elle rompt l'harmonie des paysages
- Elle menace la vie animale

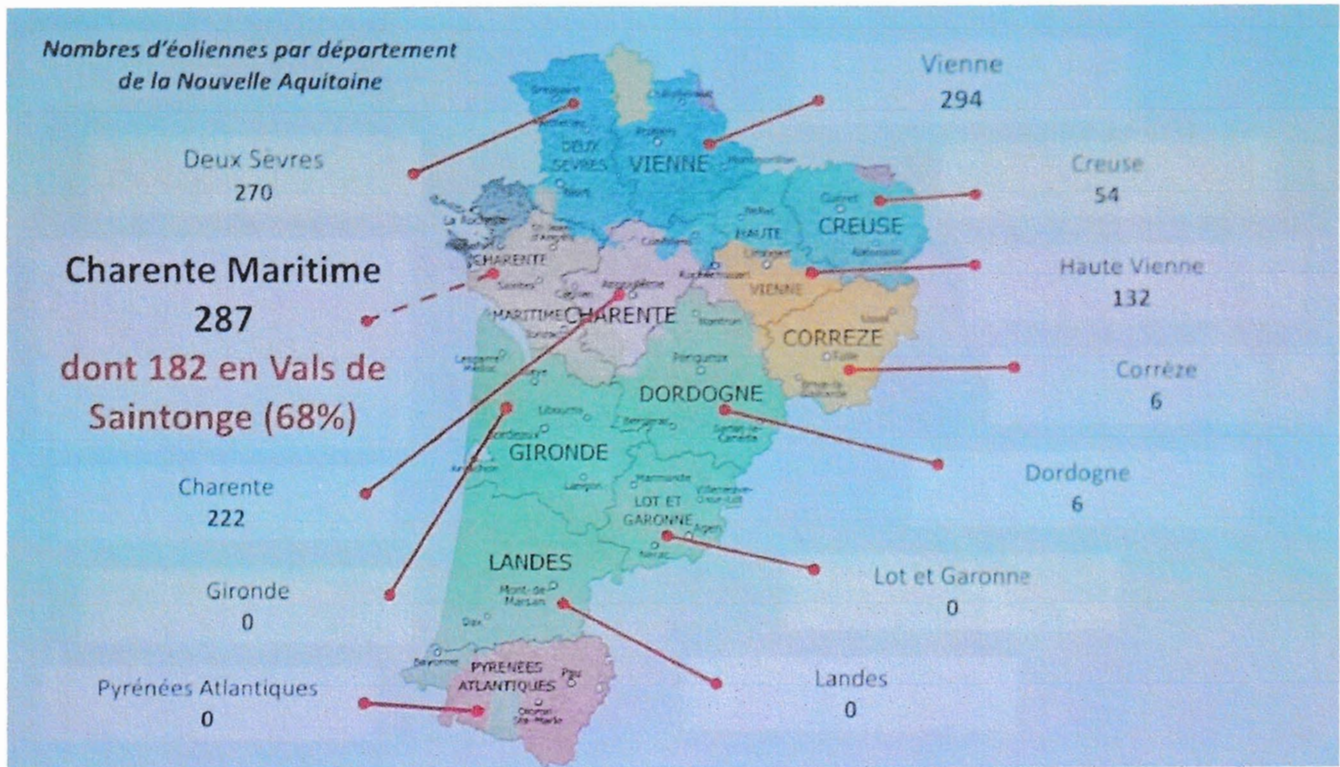
Pour toutes ces raisons, Monsieur le commissaire enquêteur, j'émet un **avis très défavorable** à l'installation de nouvelles éoliennes à Saint Pardoult vallée des vignes.

Cordialement

Cécile SAUNIER-DELHAYE

Propriétaire au Grand Breuil (Commune de Saint Pierre de l'Isle) et à Saint Pardoult.

Parc Eolien St Pardoult pièce jointe à la contribution 37



Souveraineté nationale et cyberattaques

PJ RD 4.7 1/2
3

Aux membres de la Commission d'enquête,

Un autre argument pour donner un avis défavorable à ce projet est apparu avec la déclaration de guerre en UKRAINE : des éoliennes ont été touchées par une cyberattaque satellite, notamment en ALLEMAGNE, en BELGIQUE et en FRANCE.

Ces faits sont référencés sur le site de l'ARIA (DGPR – SRT – BARPI), la référence du retour d'expérience sur accidents technologiques de l'Etat :

- N° 58778 - 24/02/2022 - FRANCE - 62 - COUPELLE-VIEILLE

« Une cyberattaque du satellite de liaison entre le pilotage à distance et le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes entraîne la perte de surveillance et de contrôle à distance du parc éolien. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58778/>

N° 58714 - 24/02/2022 - FRANCE - - NC (= non communiqué)

« Plus d'une cinquantaine de parcs éoliens français et d'autres en Europe sont touchés par une cyberattaque, affectant 30 000 éoliennes. Il s'agit de la perte de communication du pilotage à distance avec le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes. »

« Un mois après l'incident, tous les parcs ont retrouvé la communication à distance. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58714/>

N° 58868 - 01/04/2022 - FRANCE - 14 - ONDEFONTAINE Panne informatique dans un parc éolien :

« Vers 11h30, une perte de monitoring des éoliennes par le constructeur en charge de leur maintenance se produit sur un parc éolien. »

« Il s'agit d'une cyberattaque. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58868/>

Des cyberattaques sont relayées par la presse :

- **Le Figaro du 2 mars 2022 : « 6000 éoliennes allemandes touchées par une cyberattaque russe »**

« Quelques 6000 de ces installations ne répondent plus au pilotage à distance. Techniquement, elles fonctionnent en mode automatique, mais il n'est plus possible de les diriger à distance. Or, cette manœuvre s'avère indispensable en cas de vent supérieur à 80 km/h. La situation est d'autant plus dommageable qu'après presque une semaine, les experts mobilisés sur le sujet ne sont pas parvenus à redémarrer à distance les modems affectés. La seule solution serait de les remplacer. Or, les stocks manquent, en raison de la pénurie de semi-conducteurs, notamment. »

<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/6000-eoliennes-allemandes-touchees-par-une-cyberattaque-russe-20220302>

- **Le Monde de l'informatique du 4 avril 2022 : « Le fabricant d'éoliennes NORDEX paralysé après une cyberattaque ».**

« L'étendue exacte de cette cyberattaque n'a pas été divulguée mais Nordex indique que les clients et les employés peuvent être impactés par l'arrêt de ses systèmes informatiques. Cet incident

intervient après que, le 24 février 2022, la surveillance à distance et le contrôle de 5 800 turbines d'éoliennes d'un autre fabricant allemand Enercon (11Gw de puissance cumulée), a été perturbée par une panne de satellite causée par une attaque par déni de service en provenance, a priori, de Russie. »

<https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-le-fabricant-d-eoliennes-nordexparalyse-apres-une-cyberattaque-86340.html>

- Le Siècle digital du 27 avril 2022 : « Les éoliennes allemandes, nouvelles cibles des pirates russes ? »

« Trois entreprises ont été touchées depuis le début du conflit en Ukraine, le 24 février, selon un décompte du Wall Street Journal. Enercon GmbH, spécialisée dans la fabrication de turbine et l'un des grands acteurs mondiaux de l'éolien, a été le premier visé. La commande de 5 800 éoliennes a été mise hors service dès les premières heures du conflit. »

« Les deux autres sociétés touchées par des cyberattaques ont, cette fois, été directement visées. Nordex, fabricant de turbines, et Windtechnik, société de maintenance, ont été toutes les deux victimes d'un rançongiciel le 31 mars et le 12 avril. Les deux ont dû couper leurs systèmes informatiques, dans le cas de WindTechnik le système de télécommande de 2 000 éoliennes a été coupé pendant un ou deux jours. »

<https://siecledigital.fr/2022/04/27/les-eoliennes-allemandes-nouvelles-cibles-des-pirates-russes/>

- SEKURIGI - la sécurité informatique du 19 mai 2002 : « Un fabricant d'éoliennes, cible d'une cyberattaque ».

« Au début du mois de mars, l'industrie énergétique allemande a été touchée par une cyberattaque russe de grande envergure. Dans les faits, 6000 éoliennes du fabricant d'éoliennes NORDEX ont subi une nouvelle attaque. »

« Nordex n'a pas divulgué l'étendue de l'attaque. Par contre, on a pu constater que bon nombre de produits de la firme ont connu des perturbations depuis qu'elle a affecté les éoliennes. Par ailleurs, l'arrêt de nombreux systèmes informatiques pour limiter la propagation de l'attaque s'est répercuté au niveau des clients et des employés. La fermeture des systèmes informatiques a aussi affecté les actionnaires de la société allemande NORDEX. Selon les responsables de NORDEX, il faudra des semaines pour rétablir la connexion et que les systèmes soient à nouveau opérationnels. De nouvelles informations seront apportées très prochainement, selon les responsables du fabricant d'éoliennes allemand, en fonction de l'avancement des travaux menés par l'équipe de réponse mise en place. »

« **Le secteur énergétique a un enjeu géostratégique majeur pour de nombreux pays.** Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'industrie énergétique est une cible préférentielle dans cette confrontation. Avec la digitalisation et les connexions inter-réseaux, **ce secteur est devenu vulnérable aux cyberattaques.** Innovant sans cesse leurs approches, les cyberpirates ont recours à des méthodes de plus en plus élaborées pour perpétrer leurs attaques et causer le maximum de dégâts. »

<https://www.sekurigi.com/2022/05/un-fabricant-deoliennes-cible-dune-cyberattaque/>

Ces risques graves sont d'importance pour qu'un **avis très défavorable** s'impose.

ANNEXE A7

CONTRIBUTIONS DEPOSEES HORS DELAI

ANNEXE A7

CONTRIBUTIONS DEPOSEES HORS DELAI

Objet **AVIS TRES DÉFAVORABLE AU PROJET ÉOLIEN DE SAINT-PARDOULT**
De Pascal Poirot <poirot.pascal@gmail.com>
À <enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr>
Date 2023-10-18 22:21

Ce_HD_01_B-1/2
roundcube 

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les dates et horaires de l'enquête publique de Saint-Pardoult ne me permettaient malheureusement pas de venir vous rencontrer physiquement du fait de mes engagements et alors que, pourtant, je suis à Vervant, à quelques kilomètres de Saint-Pardoult. J'en suis désolé.

Voici donc par mail, un très bref résumé de ce que je souhaitais vous partager.

Tout d'abord, je vous donne un AVIS TRES DEFAVORABLE sur le projet des 3 nouvelles éoliennes de Saint-Pardoult et vous en résume brièvement les raisons.

1) Le Projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge

L'ensemble des parcs éoliens déjà installés en Vals de Saintonge représentent déjà 130% des objectifs du SCOT en vigueur. Ce chiffre calculé par notre association, m'a été confirmé de vive voix le 27 octobre 2022 par M. Renaud Rosier, Directeur Général des Services Techniques de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge.

Avec les projets déjà autorisés et non encore installés, ce sont donc probablement 160 à 180% des objectifs du SCOT.

De ce fait, tout nouveau projet est illégal car hors SCOT.

Monsieur le Préfet est donc totalement fondé à refuser tout nouveau projet dans les Vals de Saintonge, et celui de Saint-Pardoult en particulier.

2) Ce projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie, ce qui confirme son illégalité.

En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent près de 8 kW/habitant soit un ratio 15 fois plus important que l'objectif national 2028 et 290 kW par km², soit près de 6 fois plus l'objectif correspondant dans la loi PPE pour 2028, comme le résume le tableau suivant :

Territoire	Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien	
	kW par habitant	kW par km ²
France	0,50	51
Vals de Saintonge	7,74	290
Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028	Plus de 15 fois	Près de 6 fois

Cette hyper concentration éolienne est déjà un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique.

3) Ce projet porte une grave atteinte à notre patrimoine

Outre les graves problèmes environnementaux que ce projet crée, il sera co-visible avec deux bâtiments UNESCO, l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay et co-visible avec le château de Vervant depuis la départementale 950 sur laquelle passe plusieurs milliers de véhicules/jour.

Le château de Vervant est un magnifique château, avec 4 ha de jardins à la Française, eux aussi classés et il n'est pas concevable d'attenter aussi à notre patrimoine.

4) Ce projet est néfaste pour le réchauffement climatique contrairement à ce que prétend le promoteur

Enfin, chaque éolienne de plus construite en France dégrade le bilan carbone de notre pays.

C'est un fait scientifique incontestable, rappelé notamment dans le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019).

Jean-François Carencu, président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), lors de son audition du 4 avril 2019, est sans ambiguïté sur le sujet : « Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO₂. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique. ».

D'autre part, la France est très en avance (et non pas en retard comme le prétendent les promoteurs éoliens) sur les autres grands pays Européens dans la maîtrise du CO2 pour sa production d'électricité, comme le montre le tableau suivant qui donne la consommation de CO2 par kWh pour la production d'électricité des principaux pays d'Europe comparables à la France sur la moyenne des 5 dernières années (Données du Ministère de la Transition écologique) :

Émission de CO2 des grands pays Européens (moyenne 5 dernières années en gCO2 /kWh)	
Allemagne	420
Italie	350
Royaume Uni	220
France	70

Parmi les grands pays Européens, la France est donc, de très loin, celui qui émet le moins de CO2 pour la production de son électricité exprimée en gCO2 par kWh ou gCO2 par habitant.

La France n'est donc, de toute évidence, pas en retard, mais au contraire très en avance sur les autres pays Européens. C'est un fait scientifique indiscutable.

D'ailleurs, le rapport de la commission parlementaire 2019 sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique (2019), est également très clair sur ce point lorsqu'il écrit : « La transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique. Si l'on se fixe pour objectif de diminuer les émissions de CO2 aucune ambiguïté ne demeure quant aux cibles des actions prioritaires à mener : il s'agit du transport (plus de 30%) et du bâtiment (plus de 20%). ».

Lors son audition du 4 avril 2019 devant cette commission, Jean-François Carencu, président de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), est encore plus précis et fait justement remarquer « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands ».

Rajouter un nouveau projet à Saint-Pardoult irait donc contre la lutte contre le réchauffement climatique.

Je compte donc sur vous pour donner un avis très défavorable sur ce dossier.
Bien cordialement à vous

Pascal Poirot
17400 Vervant

Pj. C-HD.013
1/3

Association Boutonne Environnement
5, rue du Lavoir – 17400 Les Eglises d'Argenteuil

**Note à l'attention de
Monsieur Gérald BRAUD, Commissaire Enquêteur
Et de Madame Béatrice AUDRAN, Commissaire Enquêtrice suppléant**

Vals de Saintonge, le 16 octobre 2023

Objet : Contribution à l'enquête publique du projet éolien de Saint-Pardoult (17)

Madame, Monsieur,

Notre association ayant compétence sur l'ensemble des Vals de Saintonge donne un AVIS TRES DEFAVORABLE au projet de la société Énergie des Cyprès sur la commune de Bernay Saint-Martin.

La première raison de cet avis est que ce projet n'est pas conforme au SCOT des Vals de Saintonge et qu'il est, par suite, entaché d'illégalité.

Il est même étonnant qu'il soit même allé jusqu'à l'enquête publique et que les services de l'État ne l'aient pas arrêté plus tôt.

En effet, le SCOT en vigueur actuellement fixe des objectifs en matière de développement durable et notamment d'éolien.

Or le parc déjà installé représente déjà 130% de ces objectifs et, si l'on ajoute les projets autorisés, ce sont même plus de 180% de ces objectifs qui seraient installés. Tout nouveau projet éolien sur le territoire des Vals de Saintonge est donc hors SCOT et donc illégal.

La deuxième raison, c'est que ce projet n'est pas non plus conforme à la loi de programmation pluriannuelle de l'énergie. En effet, cette loi fixe l'installation de 32 000 MW pour l'éolien terrestre à l'horizon 2028, soit un ratio de 0,50 kW par habitant et de 51 kW par km².

Or, dans les Vals de Saintonge ont déjà été construits ou autorisés à fin juin 2021 de nombreux projets éoliens qui représentent 15 fois plus de kW/habitant et près de 6 fois plus de kW/km² que les objectifs fixés par le gouvernement pour l'ensemble de la France en 2028, comme le résume le tableau suivant :

Territoire	Objectifs nationaux 2028 pour l'éolien	
	kW par habitant	kW par km ²
France	0,50	51
Vals de Saintonge	7,74	290
Ratio Vals de Saintonge 2021 / Objectifs France 2028	Plus de 15 fois	Près de 6 fois

Cette hyper concentration éolienne est déjà un grave danger pour notre territoire qui devient de fait une immense centrale électrique.

La troisième raison, est l'insupportable saturation visuelle créée par ce projet. La note qui fait référence en la matière est celle de la DIREN Centre établie en 2009 qui définit des critères pour juger objectivement de la saturation visuelle. Parmi ces critères, cette note donne des angles de respiration visuelle (c'est-à-dire des angles sans aucune éolienne) d'au moins 160° et qu'au moins 50% des sorties de village, ville ou hameau soient sans éolienne. Avec ce nouveau projet, ces critères ne sont absolument plus respectés, ce qui rend le projet illégal.

La quatrième raison est son inutilité, même dans cette période de tension énergétique. En effet, que se passerait-il pour l'approvisionnement en énergie demain matin si l'ensemble des éoliennes terrestres étaient mises définitivement à l'arrêt ? Vous connaissez la réponse à cette question : rien ! Je répète cette cruelle réalité : si demain, l'ensemble des éoliennes terrestres Françaises étaient mises à l'arrêt, il ne se passerait rien. Même dans cette période de tension sur l'énergie due aux nombreuses erreurs de notre politique énergétique qui conduisent à programmer la maintenance simultanée de plusieurs réacteurs nucléaires, les pics de consommation de cet hiver seront assurés par le nucléaire et l'hydroélectricité, mais ne peuvent en aucun cas être assurés par les éoliennes puisque leur production est par nature aléatoire.

La cinquième raison est que ce projet détériore le bilan carbone de la France, alors qu'au contraire tout devrait être fait pour l'améliorer. En effet, comme vous le savez, l'énergie éolienne est totalement aléatoire (au contraire de l'énergie solaire qui produit le jour, donc au moment des pics de demande énergétique) ce qui nécessite de coupler 1 MW éolien avec 1 MW de gaz ou de charbon. Ainsi le bilan carbone d'1 MW éolien est donc globalement désastreux en regard de celui d'1 MW nucléaire ou d'1 MW hydroélectrique. Donc, alors que la planète brûle, que tous les efforts devraient être concentrés sur la diminution des gaz à effet de serre, tout nouveau projet éolien autorisé en France a l'effet inverse. Ce fait indiscutable a été rappelé dans le rapport parlementaire

Sur ce point, il convient de bien faire attention aux contresens possibles sur la situation actuelle. En effet, certains affirment - contre toute vérité scientifique -, que la montée du prix du gaz du fait des sanctions prises par certains pays à l'égard de la Russie justifierait d'installer encore plus d'éoliennes. Ce raisonnement est faux : c'est exactement le contraire. En effet, du fait de son intermittence, chaque MW éolien doit avoir 1 MW de gaz ou de charbon pour prendre le relais lors d'insuffisance de vent.

Donc, chaque éolienne supplémentaire augmente significativement les émissions de CO2 de notre territoire par rapport à la situation actuelle alors que la France est sensée les diviser par 6 d'ici 2050.

Ce constat accablant a été rappelé dans le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables publié en novembre 2019. L'ensemble des tendances politiques étaient représentée dans cette Commission.

Dans la situation actuelle, si le gaz russe arrivant par gazoduc et donc avec un minimum d'émissions de gaz à effet de serre pour son transport n'est plus accepté, nous devons le remplacer partiellement par du gaz de schiste Américain transporté par méthanier, procédés qui émettent beaucoup plus de gaz à effet de serre que le gaz arrivant de Russie et coûtent beaucoup plus cher au MWh.

En clair : dans la situation de tension actuelle, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'éolien vont donc augmenter significativement, y compris sur notre territoire, et la production d'énergie électrique éolienne déjà très chère lorsque tous les impacts sont pris en compte coûtera encore plus cher qu'aujourd'hui sur nos factures énergétiques.

La sixième raison est la protection de l'AOC Cognac. Saint-Pardoult est sur le territoire de l'AOC Cognac. Or l'INAO, pour des raisons à la fois biologiques (les éoliennes réchauffent la nuit et rafraîchissent le jour, ce qui réduit la différence de température jour / nuit, critère essentiel pour des eaux de vie de qualité), et pour les raisons marketing (le Cognac est bien plus qu'une eau de vie, c'est un art de vivre), recommande qu'aucune éolienne ne soit implantée à moins de 1000 mètres des terres AOC Cognac. Or, dans cette période où il est nécessaire de planter plusieurs milliers de nouveaux hectares supplémentaires chaque année, toute terre de l'AOC Cognac peut potentiellement être plantée en vignes dans les 20 prochaines années). C'est absolument incompatible avec le projet éolien de Saint-Pardoult.

La septième raison est une raison de protection vitale de notre territoire : en effet, outre le Cognac, les Vals de Saintonge ont 2 sources de revenus économiques principales : le tourisme et notamment le tourisme haut de gamme avec les très nombreux monuments historiques, dont 2 sont même au patrimoine mondial de l'UNESCO dans les cadres des chemins de Compostelle (abbaye royale de Saint-Jean d'Angély, église Saint-Pierre d'Aulnay), un patrimoine naturel incroyablement riche de biodiversité et notamment la vallée de la Boutonne classée corridor écologique d'intérêt régional et de nombreux autres atouts dont son climat très ensoleillé tout en étant modéré. Tout projet éolien contribue à ruiner ce patrimoine culturel et naturel qui fait la force de notre tourisme. Plusieurs labels de gîte ont d'ailleurs décidé de retirer le label à tout gîte situé à moins de 1500 m d'une éolienne, ce qui condamne de nombreux propriétaires qui ont beaucoup investi, y compris à Saint-Pardoult.

Enfin, la huitième raison est que les panneaux d'affichage de l'enquête publique n'ont pas été mis dans les temps, de sorte que le public n'a pas pu être correctement informé de cette enquête.

Il existe de nombreuses autres raisons de ne pas faire ce projet, notamment les atteintes de l'éolien sur la biodiversité et sur la santé humaine, mais je suppose que d'autres contributeurs vous les indiqueront.

Comptant sur vous pour donner un avis extrêmement défavorable à ce projet,

Bien cordialement,

Pascal Poirot
Président de l'association Boutonne Environnement

Ce-HD-02

Objet **Contribution enquête publique Projet éolien de Saint-Pardoult**
De Boutonne Environnement <boutonne.environnement@orange.fr>
À <enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr>
Cc <pref-secretariat-prefet@charente-maritime.gouv.fr>
Date 2023-10-18 22:45
Priorité Normale

roundcube 

-
- Contribution Enquête Publique Saint-Pardoult.pdf(~120 ko)
-

A l'attention de M. Gérald Braud, Commissaire Enquêteur et de Madame Béatrice Audran, Commissaire Enquêtrice suppléante


Madame, Monsieur,

Veuillez trouver la contribution de l'association Boutonne Environnement donnant AVIS TRES DEFAVRABLE au projet éolien de Saint-Pardoult.

Bien cordialement

Le Président de l'association Boutonne Environnement,

Pascal Poirot

Douxou Ce-HD-01


Objet **Fwd: Enquête publique du projet de parc éolien à Saint Pardoult.**
 De Vlc Environnement <vlc.environnement@gmail.com>
 À <enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr>, <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>
 Date 2023-10-19 10:32



- 231016 Enquête publique éolien - Saint Pardoult.pdf(~412 ko)

Suite à de nombreux problème d' envoi depuis heir...

----- Forwarded message -----

De : **Vlc Environnement** <vlc.environnement@gmail.com>

Date: jeu. 19 oct. 2023 à 10:25

Subject: Enquête publique du projet de parc éolien à Saint Pardoult.

To: <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Cc: <Brice.Blondel@charente-maritime.gouv.fr>, <Emmanuel.Cayron@charente-maritime.gouv.fr>, <Prefecture@charente-maritime.gouv.fr>, <Prefet@charente-maritime.gouv.fr>, <Marie-Élise.Tilly@charente-maritime.gouv.fr>, <Marie-Pierre.Lamour@charente-maritime.gouv.fr>, <Denis.ROGUET@charente-maritime.gouv.fr>, <sp-saint-jean-d-angely@charente-maritime.gouv.fr>, <Stephane.Chedouteau@charente-maritime.fr>, <Sylvie.Marsilly@charente-maritime.fr>, <Cecile.David@charente-maritime.fr>, <michel.broncard1731@orange.fr>, <bvincent@bertrandinformatique.com>, bertrand collard <stopeolien17@gmail.com>, <jean-philippe.ardouin@assemblee-nationale.fr>, <olivier.falorni@assemblee-nationale.fr>, <christophe.plassard@assemblee-nationale.fr>, <anne-laure.babault@assemblee-nationale.fr>, <raphael.gerard@assemblee-nationale.fr>, <c.imbert@senat.fr>, <cab.daniel.laurent@orange.fr>, <m.vallet@senat.fr>, <mairie@lajarrieaudouin.fr>, <mairie@loulay.fr>, <mairie@vergne.fr>, <mairie@coivert17.fr>, <mairie@st-martial.fr>, <mairie@st-pierre-isle.fr>, <mairie@saintpardoult.fr>, <mairie@antezant-lachapelle.fr>, <mairie@essouvert.fr>, <mairie@lozay.fr>, <mairie@migre17.fr>, <mairie@villeneuve-la-comtesse.fr>, <mairie@lacroixcomtesse.fr>, <mairie@blanzay-sur-boutonne.fr>, <mairie@st-georges-de-longuepierre.fr>, <mairie@nuaille-sur-boutonne.fr>, <secretariat@eglisesargenteuil.fr>, <annie.perochon@valsdesaintonge.fr>, <gerard.bielka@valsdesaintonge.fr>, <Françoise.Mesnard@valsdesaintonge.fr>, julien gourraud <Julien.Gourraud@valsdesaintonge.fr>, <Wilfried.Hairie@valsdesaintonge.fr>, <Maurice.Perrier@valsdesaintonge.fr>, <Daniel.Lagarde@valsdesaintonge.fr>, <Didier.Bascle@valsdesaintonge.fr>, <Alain.Villeneuve@valsdesaintonge.fr>, <Rene.Escloupier@valsdesaintonge.fr>, <Hubert.Coupez@valsdesaintonge.fr>, <Pierre.Denechere@valsdesaintonge.fr>, <Cyril.Chappet@valsdesaintonge.fr>, <Frederic.Bruneteau@valsdesaintonge.fr>, <Frederic.Emard@valsdesaintonge.fr>, <Annie.Poinot-Riviere@valsdesaintonge.fr>, <Sylviane.Dornat@valsdesaintonge.fr>, <Michel.Pelletier@valsdesaintonge.fr>, <Henri.Auger@valsdesaintonge.fr>, <Joel.Wiciak@valsdesaintonge.fr>, <Laurent.Bouille@valsdesaintonge.fr>, <Valerie.Bouillaguet@valsdesaintonge.fr>, <Alain.Foucher@valsdesaintonge.fr>, <Philippe.Barriere@valsdesaintonge.fr>, <Jacky.Raud@valsdesaintonge.fr>, <Dominique.Guillon@valsdesaintonge.fr>, <Philippe.Harmegnies@valsdesaintonge.fr>, <Ornella.Tache@valsdesaintonge.fr>, <jean-claude.godineau@valsdesaintonge.fr>

Madame, Monsieur,

veuillez trouver ci-joint la participation de l'association "Villeneuve la Comtesse Environnement" à l'enquête publique du projet de création du parc éolien à Saint Pardoult.

En vous remerciant de l' inclure dans la consultation, je vous salue bien cordialement.

Michel SOULARD

Président de Villeneuve la Comtesse Environnement

Notre page d'information : <https://www.facebook.com/VLC.Environnement>

**Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »
à l'enquête publique du
Projet de création du Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT**

16 octobre 2023

Notre association et de nombreux habitants des Vals de Saintonge sont opposés à ce projet de 3 éoliennes de 200 m de hauteur.

Notre association considère que :

- inclure dans le sol des centaines de fois des blocs de 2 000 tonnes de béton qui ne seront jamais enlevés
- transformer le flux traditionnellement lumineuse du vent en un flux circulaire ne sont pas de solutions durables pour notre environnement.

Notre association rappelle les arguments qui ont été développés lors de l'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin en 2021 (à voir en fin de message). Nous souhaitons y rajouter quelques commentaires supplémentaires ; la situation de l'éolien industriel en Charente Maritime est la suivante :

- 209 éoliennes en Vals de Saintonge, hors projets en recours au Tribunal Administratif de Bordeaux, pour 374 dans toute la Charente Maritime (*chiffre de l'observatoire de l'Eolien en Charente Maritime – fin 2022*). Plus de 50 % des éoliennes de Charente Maritime sont en Vals de Saintonge. **Non, les Vals de Saintonge ne peuvent être le bassin éolien de la Charente Maritime ou de la Nouvelle Aquitaine.**

Chiffres clés au 01-12-2022

Territoires	En fonctionnement		Autorisés		En cours d'implantation		Intentionnés de projets		TOTAL éoliennes	Intentionnés de projets			
	Paris	Subsaharien	Paris	Subsaharien	Paris	Subsaharien	Paris	Subsaharien		Paris	Subsaharien	Paris	Subsaharien
Vals de Saintonge	18	65	19	54	4	11	8	47	100	8	49	14	71
Autres de Charente Maritime	7	0	0	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0
Autres de Nouvelle Aquitaine			1	1	0	0	2	0	3	3	0	2	5
Autres de France							3	0	3	0	0	0	3
Autres de Europe							1	0	1	1	0	1	2
Autres de Monde					1	0	0	0	1	0	0	0	1
Autres de France							0	0	0	0	0	0	0
Autres de Europe							0	0	0	0	0	0	0
Autres de Monde							0	0	0	0	0	0	0
Total	22	65	20	55	4	11	13	47	103	11	49	16	76

Éoliennes en fonctionnement : 128
 Éoliennes à venir : 91 + 63 = 154
 Intentions de nouvelles éoliennes : 102 Total éoliennes : 374

- Les objectifs SRADDET éolien terrestre en Nouvelle Aquitaine sont : 2030 : 4500 MW, 2050 : 7600 MW. (https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/02-eolien_terrestre.pdf). La puissance éolienne installée et autorisée au 1er janvier 2022 (ensemble des 12 départements) : 3181 MW. L'ancien POITOU-CHARENTES supporte un peu plus de 60% des objectifs 2030 et la Charente-Maritime ne devrait plus voir la moindre éolienne d'ici 2050, la puissance installée et autorisée au 1er janvier 2022 = 605,80 MW, Fourchette DREAL : 223 à 450 MW Part des objectifs SRADDET en considération de la superficie (8,16 %) : pour 2030 : 367,20 MW ; pour 2050 : 620,16 MW. **L'objectif est atteint pour 2050 en Charente Maritime, alors pourquoi continuer à installer des éoliennes industrielles qui ne sont plus acceptées par la population ?**

- L'absence de limite quantitative sur le développement de l'éolien amène à une saturation du paysage. C'est le cas en Vals de Saintonge. Il est difficile d'appréhender de façon rationnelle une notion qui peut sembler subjective mais néanmoins bien réelle. Nous utiliserons la méthode selon la note « *Etude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens* » de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France de Juillet 2019 https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/31374/195073/file/2019-07-05_Etude_Saturation_v3.pdf et nous l'appliquerons à la commune de La Jarrie Audouin.

Liste des Zones Industrielles d'Eoliennes autour de La Jarrie Audouin/ Saint Pardoult (identification dans le périmètre de 5 et 10 km)

Deux Sèvres :

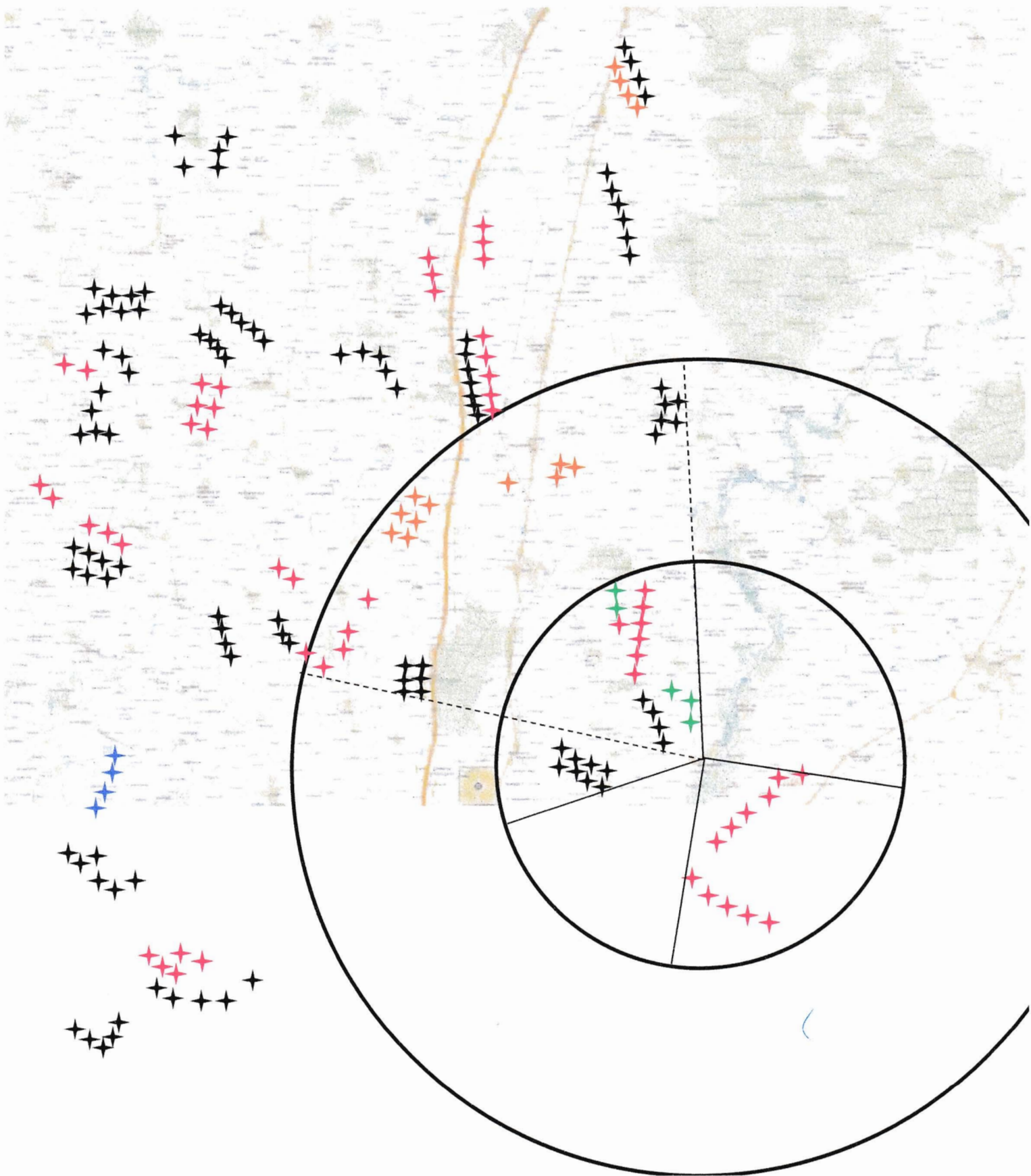
Beauvoir-sur-Niort	4 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Priaire / Breuillac	5 éoliennes	En fonctionnement	
Plaine d'Argenson	6 éoliennes	En fonctionnement	
Plaine d'Argenson 2	2 éoliennes	En projet	

Charente-Maritime :

Antezant la Chapelle	6 éoliennes	En fonctionnement	5 km
Bernay Saint Martin 1	9 éoliennes	En fonctionnement	
Bernay Saint Martin 2	6 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
Chênaies Hautes	5 éoliennes	Autorisé. En recours	
Doeuil sur le Mignon	6 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	10 km
Groix de Parancay	3 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
La Belle Etoile	7 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	10 km
La Benate	6 éoliennes	En fonctionnement	5 km
La Jarrie Audouin Morgatex Nordex	2 éoliennes	En enquête publique	5 km
la Jarrie Audouin	9 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
Marsais 1	8 éoliennes	En fonctionnement	
Marsais 2	9 éoliennes	En fonctionnement	
Mazeray et Bignay	5 éoliennes	En fonctionnement	
Migre La Foye	5 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Nachamps Courant	8 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Régie d'énergie éolienne	5 éoliennes	En fonctionnement	
Saint Loup de Saintonge	4 éoliennes	Autorisé.	
Saint Mard	2 éoliennes	Refusé. En recours au Tribunal Administratif	
Saint Pardoult	4 éoliennes	En fonctionnement	5 km
Saint Pardoult Enertrag	3 éoliennes	En enquête publique	5 km
Tout Vent	6 éoliennes	Autorisé.	
Vervant Les Eglises d'Argenteuil	12 éoliennes	Refusé puis autorisé. Au Conseil d'Etat.	10 km
Vergné - Coivert	4 éoliennes	En projet - Non comptabilisé	
Vergné Ouest	6 éoliennes	En projet - Non comptabilisé	
Villeneuve la Ctsse – Coivert	6 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Villeneuve la Ctsse – Vergné 1	7 éoliennes	En fonctionnement	10 km
Villeneuve la Ctsse – Vergné 2	5 éoliennes	Autorisé. En recours au Tribunal Administratif	10km
Voissay	5 éoliennes	Autorisé	

Analyse de la saturation visuelle autour de La Jarrie Audouin

- Légende
- Noir : en opération
 - Rouge : accepté ou refusé mais en recours auprès de Tribunaux Administratifs
 - Bleu : autorisé, en cours de construction
 - Orange : en projet
 - Vert : Projet La Jarrie Audouin, objet d'enquête publique en octobre 2023
 - Projet Saint Pardoult, objet d'enquête publique en octobre 2023



4/8

Calcul des indices de saturation visuelle du grand paysage		
Occupation de l'horizon (calcul depuis le centre du village)		
Somme des angles occupés par des éoliennes < 5 km (A)	195 °	
Somme des angles occupés par des parcs éoliens entre 5 et 10 km (A')	75 °	
Indice d'occupation des horizons (A+A') sans exclure les doubles comptes	265 °	Seuil d'alerte atteint
Seuil d'alerte au-dessus de 120 °		
Densité sur les horizons occupés : ratio nombre d'éoliennes / angle		
Nombre d'éoliennes à moins de 5 km (N)	35	
Indice de densité sur les horizons occupé N/(A+A')	0,13	Seuil d'alerte atteint
Seuil d'alerte au-dessus de 0,1		
Espace de respiration		
Plus grand angle continu sans éoliennes	80 °	Seuil d'alerte atteint
Seuil d'alerte au-dessous de 160 °		

Les seuils d'alerte sont atteints pour les trois indices. La saturation visuelle est avérée selon les critères définis et le plus grand espace de respiration visuelle est très nettement inférieur à 160°. Le paysage des Vals de Saintonge est saturé d'éoliennes industrielles.

Ce projet n'est pas opportun. Il doit être refusé.

Michel SOULARD
 Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »
 06 08 74 04 92
VLC.Environnement@free.fr

De : VLC Environnement <VLC.Environnement@free.fr>
Envoyé : mercredi 31 mars 2021 14:39
À : 'vlc.environnement@gmail.com' <vlc.environnement@gmail.com>
Objet : Enquête publique projet éolien de La Jarrie Audouin (Charente Maritime)

eolien-la-jarrie-audouin@mail.registre-numerique.fr

De Michel SOULARD
 Président de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement »
 17 330 Villeneuve la Comtesse

Villeneuve la Comtesse, le 27 mars 2021,

Participation de l'association « Villeneuve la Comtesse Environnement » à l'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,
 Monsieur le Préfet de Charente Maritime
 Monsieur le Président du Conseil Départemental de Charente Maritime
 Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin
 Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin,

L'enquête publique du projet éolien de la Jarrie Audouin s'est ouverte le 1^{er} mars 2021, mais :

- Savez-vous que les promoteurs éoliens sont des entreprises privées qui ne font ni de l'écologie, ni du développement durable, mais de l'argent ? Ils ne font qu'installer des machines achetées en Allemagne, au Danemark ou en Espagne. C'est dans un schéma subventionné et non concurrentiel que **l'électricité leur est rachetée 3 fois le prix de marché** (chiffres 2020 dans le document joint). Sans cela ils n'existeraient plus. Ce sont nous, les consommateurs, qui payons la facture.
- Savez-vous que l'industrie éolienne n'est pas sans générer des pollutions importantes ? La fédération France Energie Eolienne qui regroupe les promoteurs éoliens a essayé de faire croire dans un film publicitaire que l'éolien ne pollue pas. Or le Jury de Déontologie de la Publicité en a « *déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur.* » <https://www.idp-pub.org/avis/france-energie-eolienne-internet-plainte-fondue/>
- Savez-vous que le projet en cours sur la Jarrie Audouin est un **projet pilote qui est deux fois plus puissant que les plus grands parcs éoliens de Charente Maritime** ? L'objectif des promoteurs est d'implanter ce type de parcs gigantesques (6 MWatts) dans d'autres communes de Charente Maritime. C'est la raison des largesses financières proposées.
- Savez-vous que la **production électrique d'une éolienne est proportionnelle au cube de la vitesse du vent** ? Ainsi avec un vent de 80 km/h, une éolienne de 3 MW produit environ 3 MW (vent violent selon Météo-France), **avec un vent de 40 km/h elle produit 8 fois moins, c'est à dire 0,375 MW et avec un vent de 20 km/h elle produit 64 fois moins, soit environ 0,046 MW**. Donc, même si une éolienne tourne, sa production électrique peut être quasiment nulle.
http://www.meteofrance.fr/documents/10192/4219094/Vigilance_VentViolent.pdf et <https://energieplus-lesite.be/theories/eolien8/rendement-des-eoliennes/>
- Savez-vous que 227 éoliennes sont en opération, autorisées, en instruction ou en projet en Vals de Saintonge ? **Vous n'en voyez aujourd'hui que 68, c'est à dire 1/3 de ce qui va sortir de terre ! A court terme, 159 nouvelles éoliennes de plus seront construites** (voir carte jointe)

- Savez-vous que ces 227 machines correspondent à **une puissance de production 15 fois plus importante que celle nécessaire aux besoins électriques des Vals de Saintonge** et plus que celle nécessaire pour tout le département de la Charente Maritime ? (Voir carte jointe).
- Savez-vous que personne n'a demandé aux Vals de Saintonge une telle contribution, ni l'Etat, ni le Gouvernement, ni la Préfecture ? **Ce sont uniquement les promoteurs éoliens qui mettent cette pression** pour installer leurs machines dans le but unique de faire de l'argent.
- Savez-vous que plus de 1 500 tonnes de béton sont nécessaires pour les fondations d'une éolienne ? **Ces centaines de socles déstructurent à jamais le sol et le sous-sol des terres agricoles.** Rien que pour les Vals de Saintonge, plus de 350 000 tonnes de béton sont nécessaires à l'heure où le sable se raréfie.
- Savez-vous que le **coût de démantèlement d'une éolienne est d'environ 500 000 €** et que souvent il sera à la charge du propriétaire du terrain en fin de vie des éoliennes ? Donc, ces éoliennes et surtout leurs socles ne seront probablement jamais enlevés. Il n'est pas « durable » de laisser aux générations suivantes des friches industrielles gigantesques et des terres incultes. Il y a plusieurs années, c'était la principale inquiétude de Monsieur Jalon, Préfet de Charente Maritime, en signant les arrêtés d'autorisation. Or les premières friches industrielles d'éoliennes apparaissent déjà dans le nord de la France.
- Savez-vous que, parlant du démantèlement des éoliennes en 2020, Profession Recycleur – L'Officiel des Déchets déclare « **L'expérience montre en effet que les dépôts de garantie en vue du démantèlement exigé au moment du permis de construire sont encore très loin de couvrir les frais de déconstruction.** Ce constat est vrai en Europe bien évidemment, mais également aux Etats-Unis où 8 000 éoliennes devront être démontées tous les ans ces quatre prochaines années, estime Bloomberg NEF. **Pour l'heure, aucune solution viable n'est disponible pour assurer le recyclage des pales et tout porte à croire que la solution n'est pas pour demain.** Moralité, pour l'instant, des milliers d'entre elles partent à l'enfouissement 30 pieds sous terre dans l'Iowa, le Wyoming ou le Dakota du Sud. **« Les pales d'éolienne finissent leurs jours-là, pour l'éternité »,** confirme Bob CAPPADONA, directeur des opérations VEOLIA Environnement en Amérique du Nord. » <https://www.profession-recycleur.fr/dechets-d-eoliennes-le-defi-du-recyclage-des-pales-p673.html>
- Savez-vous que le commissaire enquêteur pour le projet de Saint-Georges du Bois a donné un avis défavorable entre autres à cause du **désistement de plusieurs propriétaires terriens devant les risques qu'ils prenaient avec le démantèlement des machines en fin de vie ?**
- Savez-vous qu'avec ses dimensions gigantesques (9 machines de 6 MWatts) , le parc éolien de La Jarrie Audouin aura un impact très important sur la Jarrie Audouin mais également sur les communes avoisinantes à des kilomètres à la ronde. **Beaucoup de communes voisines sont très inquiètes de l'apparition de ce projet monstrueux ...**
- Savez-vous que les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris ? Chaque éolienne tue environ une dizaine d'oiseaux et une dizaine de chauves-souris par an. **Avec 227 éoliennes, plus de 2 200 oiseaux et 2 200 chauves-souris seront tués chaque année en Vals de Saintonge.** Je vous laisse évaluer les dizaines de milliers de cadavres pour l'ensemble du département de Charente Maritime.
- Savez-vous que les effets de l'éolien peuvent être nocifs pour les êtres vivants ? Plus de 400 vaches sont mortes à Nozay : https://actu.fr/pays-de-la-loire/puceul_44138/eoliennes-tueuses-pres-de-nozay-dans-la-ferme-des-potiron-la-400e-vache-est-morte-mi-decembre_38499386.html et une agricultrice nantaise porte plainte contre l'Etat <https://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/sante-des-vaches-et-eoliennes-une-agricultrice-nantaise-porte-plainte-contre-des-ministres-7125938> .
- Savez-vous que les promoteurs éoliens vous expliqueront toujours qu'**une éolienne de 200 m de hauteur aussi grande que la tour Montparnasse** dans un paysage de plaine sans relief a un « *impact faible et sans importance* » ?
- Savez-vous que l'éolien **détruit le tourisme rural et dévalorise l'immobilier de plus de 20 %** ? N'est-ce pas l'amorce **d'un exode rural**, alors que le département essaye de redynamiser notre campagne ?
- Savez-vous que **plusieurs habitants ont déjà quitté la commune de La Jarrie Audouin à cause de ce projet** ? D'autres projets ont également fait partir des gens des Vals de Saintonge.

- Savez-vous **que la colère gronde dans les Vals de Saintonge** à cause de cette **Invasion** et cette **Occupation** dans nos campagnes ? Cette agitation dans nos paysages trouble, jour et nuit, notre qualité de vie et notre environnement paisible, propres à la Charente Maritime.
- Savez-vous que Dominique Bussereau, président du Conseil Départemental de Charente-Maritime et Président de l'Assemblée des Départements de France, se référant aux projets de parcs éoliens prévus sur le département déclarait en 2019 « **La Charente-Maritime est en danger de mort touristique** ». Il poursuivait : « **La majorité de cette assemblée considère que le seuil de l'inacceptable a été franchi dans le département...** » Et D. Bussereau de dénoncer le fait que **le sable utilisé pour les 1 500 tonnes de béton armé par éolienne est « prélevé dans les sables que nous essayons de protéger en particulier au large des Mathes »**. <https://www.ddme.fr/2018/10/>
- Savez-vous qu'en 2019, Julien AUBERT, président de la Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'Impact Economique, Industriel et Environnemental des Energies Renouvelables sur la Transparence des Financements et sur l'Acceptabilité Sociale des Politiques de Transition Energétique (IEIEERTFASPTE) a établi en 2019 que « **la transition du nucléaire vers les énergies électriques intermittentes n'a aucun impact sur le CO2 et ne permet donc pas de lutter contre le réchauffement climatique** ». <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/RAPPANR5L15B2195-t1.html>
- Savez-vous que Marjolaine MEYNIER MILLEFERT, secrétaire de la même Commission d'Enquête de l'Assemblée Nationale sur l'IEIEERTFASPTE, Députée La République en Marche de l'Isère, a ajouté lors du Colloque National Éolien en 2019 : "... **comprendre que 80 % des gens qui vous disent que le développement des ENR électriques soutient la décarbonation et finalement la transition écologique en France je pense que ce n'est pas bon non plus parce que le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique vous aurez une réaction de rejet de ces politiques en disant vous nous avez menti...**". <http://www.epaw.org/echoes.php?lang=fr&article=n769>
- **Savez-vous que cinq députés et deux sénateurs de Charente-Maritime ont adressé un courrier commun à la ministre de la Transition Écologique, Barbara POMPILI, pour l'alerter sur la saturation du développement de l'éolien dans le département ?** Jean-Philippe ARDOUIN (LRM), Olivier FALORNI (PRG), Raphaël GERARD (LRM), Didier QUENTIN (LR), Frédérique TUFFNELL (MD[MoDem]&DA, Corine IMBERT (LR) et Daniel LAURENT (LR) soulignent « **l'importance de définir un seuil local d'acceptabilité en matière de développement de l'éolien,** » tout en affirmant être **"résolument pour un développement national du mix énergétique"**. <https://www.francebleu.fr/infos/societe/deputes-et-senateurs-de-charente-maritime-interpellent-le-gouvernement-au-sujet-des-eoliennes-1609862605>
- Savez-vous que parlant des éoliennes, Dominique BUSSEREAU, Président du Conseil Départemental de Charente Maritime a récemment déclaré : « **Il appartient à tous les élus locaux de se battre contre des projets qui détruisent notre patrimoine** ». <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/eoliennes-il-appartient-a-tous-les-elus-locaux-de-se-battre-contre-des-projets-qui-detruisent-notre-patrimoine-20200729>
- Savez-vous que, récemment, Barbara POMPILI, « **la ministre de la Transition écologique et solidaire a déclaré (selon le tribunal administratif de Paris le 3 février 2021) que les énergies renouvelables ne contribuent pas à la réduction des gaz à effet de serre dans un « mémoire en défense » enregistré le 23 juin 2020...** » <https://www.contrepoints.org/2021/02/18/391203-energies-renouvelables-et-effet-de-serre-sont-independants>

Maintenant vous savez ! Alors nous vous demandons de donner un avis défavorable à ce projet.

Je suis à votre disposition pour toute clarification.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Préfet de Charente Maritime, Monsieur le Maire de La Jarrie Audouin, Mesdames et Messieurs les Conseillères Municipales et les Conseillers Municipaux de La Jarrie Audouin, l'expression de mes sincères salutations.

Michel SOULARD
Président de « Villeneuve la Comtesse Environnement »
06 08 74 04 92
VLC.Environnement@free.fr

Copie à :

Lionel QUILLET, Cécile DAVID, Corinne IMBERT, Jean-Philippe ARDOUIN, Olivier FALORNI, Raphaël GERARD, Didier QUENTIN, Frédérique TUFFNELL, Corine IMBERT et Daniel LAURENT, Michel BRONCARD, Bertrand VINCENT, StopEolien17, Pierre MOLAGER, Laure TROTIN, Denis ROGUET, Jean-Claude GODINEAU, Annie PEROCHON, Gerard BIELKAR, Françoise MESNARD, Julien GOURRAUD, Wilfried HAIRIE, Maurice PERRIER, Daniel LAGARDE, Didier BASCLE, Alain VILLENEUVE, Rene ESCOULIER, Hubert COUPEZ, Pierre DENECHERE, Cyril CHAPPET, Frederic BRUNETEAU, Frederic EMARD, Annie POINOT-RIVIERE, Sylviane DORNAT, Michel PELLETIER, Henri AUGER, Joel WICIAK, Laurent BUOILLE, Valérie BOUILLAGUET, Alain FOUCHER, Philippe BARRIERE, Dominique GUILLON, Philippe HARMEGNIES, Ornella TACHE,

La presse

ANNEXE A8

ARTICLE PARU DANS LA PRESSE



Saint-Hilaire-de-V.
Les demandeurs d'asile
veulent s'ancrer dans
la vie du territoire

Page 6



Bords
La municipalité y voit plus clair
pour son projet de revitalisation
du centre-bourg

Page 15

St-Jean-d'Angély
La ville a rendu
hommage à
Dominique Bernard
Page 7

**Le grand chantier
va commencer
au club de kayak**
Page 8

Poursay-Garnaud
Deux courses
d'obstacles
signées Run or Die
Page 12

Aulnay
Une coquille de
métal pour l'église
Page 14

Sports
Moto : le Grand
prix de France de
retour au Puy de
Poursay en 2024
Page 23

**Spectacles,
animations,
lotos, sorties...**
Pages 10 et 11

Y-a-t-il trop d'éoliennes en Vals de Saintonge ?



© archives Angérien Libre

Les élus sont appelés à se prononcer sur l'acceptation de nouvelles éoliennes dans les Vals de Saintonge à l'occasion de la création d'un guide éolien des bonnes pratiques par la communauté de communes. Ils devront également déterminer des zones d'accélération des énergies renouvelables. Pages 2 à 5.

SAINTONGE BIO DISTRIBUTION

Promo BIO
En conso

16€

POMMES DE TERRE
Caisse de 10 Kg

OIGNON
Filet de 5 Kg

12€_{,50}

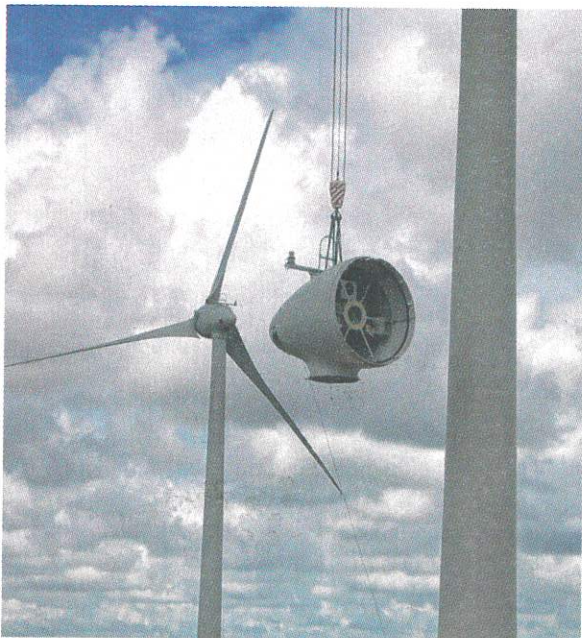
TERREAU

3 sacs
achetés (70 l)

le 4^e offert

**PENSEZ
À VOS PLANTATIONS
D'AUTOMNE**
Ail - échalotte - oignon
Fève - Petit Pois

27, avenue du Point du Jour - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY - 05 46 59 78 21



ÉOLIENNES

En faut-il encore plus dans les Vals de Saintonge ?

151

c'est le nombre d'éoliennes qui tourneront dans le ciel des Vals de Saintonge quand les parcs déjà validés par l'Etat sortiront de terre. Actuellement 95 sont en fonctionnement.

Alors que l'État, au travers de la loi EnR, souhaite accélérer la production d'énergies renouvelables, les élus des Vals de Saintonge sont appelés à se prononcer sur les critères d'implantation de nouvelles éoliennes et sur l'acceptabilité par les conseils municipaux de nouveaux projets sur leur commune. Beaucoup pointent la saturation du territoire.

« Un refus de nouvelles implantations »

Face aux nombreux projets d'implantation d'éoliennes qui émergent encore sur le territoire, la communauté de communes des Vals de Saintonge a décidé d'élaborer un guide de bonnes pratiques de l'éolien.

« Il y avait un questionnement de la communauté de communes sur l'ensemble des projets éoliens sur son territoire », admet Julien Gouraud, vice-président de l'intercommunalité en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement. Alors, Vals de Saintonge communauté a décidé de mettre en place un guide de bonnes pratiques de l'éolien afin de définir des règles pour l'implantation de nouvelles éoliennes. Ce guide, élaboré en concertation avec les communes, les professionnels de l'éolien et les associations locales, permettra à la CDC de délibérer sur les nouveaux projets suivant des critères partagés.

C'est la prolifération des projets qui conduit à créer ce guide. « Quand on regarde la carte des implantations des parcs éoliens, on voit que toutes les éoliennes sont ici, en Vals de Saintonge », s'alarme Jean-Claude Godineau, son président. Pourtant, la communauté de communes est régulièrement interrogée au stade de l'enquête publique pour chaque parc. « Jusque-là, nous n'avons jamais émis d'avis car nous n'avions pas de critères pour apprécier telle ou telle situation locale », poursuit-il.

Aider les communes à trancher

Deux questions ont été posées aux 110 communes : l'une sur l'acceptation du guide et l'autre sur l'acceptation de nouvelles éoliennes sur



Le guide devrait permettre d'encadrer la construction d'éoliennes dans les Vals de Saintonge. © FC

leur territoire. « Ce guide va faciliter une décision intercommunale qui ne se substitue pas à l'avis des maires », insiste Renaud Rosier, directeur général des services à Vals de Saintonge communauté.

Vals de Saintonge communauté s'est inspiré de ce qui est déjà fait en Pays Mellois et Ruffécois.

« Nous élaborons un guide en se basant sur des critères objectifs et techniques », intervient Julien Gouraud. D'abord, il s'agit de critères liés aux infrastructures. Une distance minimum entre une habitation et une éolienne de 700 mètres doit être respectée. Les installations d'éoliennes sont interdites à moins

de 5 kilomètres de l'aérodrome de Saint-Jean-d'Angély et à moins de 6 kilomètres des monuments Unesco. Ensuite, il y a des critères environnementaux. Les futurs projets devront respecter les zones Natura 2000. Les zones boisées sont exclues.

« Nous avons largement fait le job »

Sur les 110 communes membres, 70 ont délibéré sur ce guide. « Il est parfaitement accepté », commente David Geneau, directeur du pôle aménagement, planification et ingénierie à Vals de Saintonge communauté. Il constate cependant « une tendance très forte au refus de nouvelles implantations d'éoliennes, au moins 80 % des communes. » En cumulant les installations existantes, celles autorisées et les projets en cours, 213 éoliennes seraient attendues dans les Vals de Saintonge. Pour lui, le territoire a rempli son quota énergétique. « Nous sommes déjà à 450 MW de production et donc en excédent des besoins de notre territoire. Nous avons largement fait le job », clame-t-il.

Jean-Claude Godineau le promet : le guide sera prêt. « Il sera bouclé et adopté avant la fin de l'année », précise-t-il. D'ici là, nous pourrions faire un point sur les résultats complets de cette interrogation des 110 maires des Vals de Saintonge et connaître le détail des zones commune par commune. » Parallèlement

au guide des bonnes pratiques, les communes doivent déterminer des zones d'accélération et des zones d'exclusion d'éoliennes comme le prévoit la loi EnR.

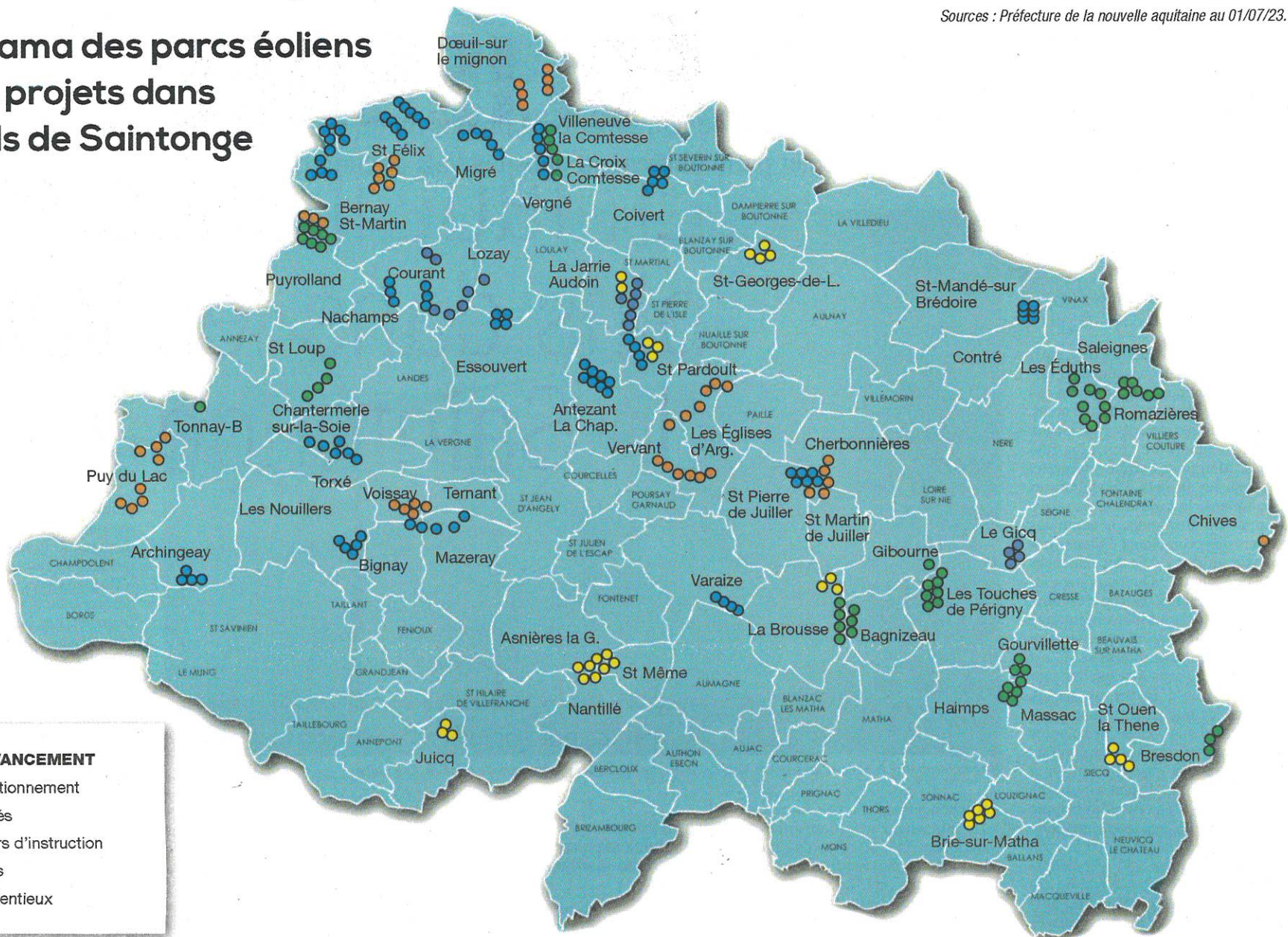
La loi redonne la décision aux maires

Promulguée en mars 2023, la loi d'accélération de la production d'EnR régleme les futures implantations d'énergies renouvelables. Les communes doivent définir, après concertation avec leurs administrés (selon les modalités qu'elles auront choisies), des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : l'éolien, le photovoltaïque, etc. Une fois définies par chaque commune, elles seront soumises à la communauté de communes pour valider la cohérence avec le projet du territoire. Une cartographie départementale sera ensuite établie et transmise au comité régional de l'énergie (CRE). Les porteurs de projets de productions d'énergies renouvelables devront tenir compte de ces zones d'accélération. L'établissement de ces zones dans les Vals de Saintonge devra être validé fin 2023.

J.-M. Marquebielle (correspondant),
K. Le Gougec et F. Colombéron

Panorama des parcs éoliens et des projets dans les Vals de Saintonge

Sources : Préfecture de la nouvelle aquitaine au 01/07/23.



ÉTAT D'AVANCEMENT

- En fonctionnement
- Autorisés
- En cours d'instruction
- Refusés
- En contentieux

Les chiffres clés de l'éoliens en Vals de Saintonge

- 95** En fonctionnement
- 56** Autorisées
- 19** En cours d'instruction
- 43** En projets
- 53** Refus / Abandons
- 86** En contentieux

Sources : Observatoire départemental de l'éolien au 28/02/23.

« 70 % des éoliennes seront dans les Vals de Saintonge »

Stéphane Chedouteaud, vice-président du Conseil départemental de Charente-Maritime et maire d'Aulnay-de-Saintonge, est le président de l'Observatoire de l'éolien créé par le Département.

Dans le département en général et dans les Vals de Saintonge en particulier, les implantations d'éoliennes semblent échapper à tout contrôle. Qu'en est-il de l'action du Département ?

On a créé l'Observatoire de l'éolien en 2018. Aujourd'hui, le constat est le suivant : entre les parcs existants et ceux à venir, tels qu'on les connaît aujourd'hui, ce sont 378 éoliennes qui seront implantées en Charente-Maritime dont 70 % dans les Vals de Saintonge. Par rapport à la Nouvelle-Aquitaine, 85 % sont dans l'ex Poitou Charente. Je m'inscris dans les pas de Dominique Bussereau pour affirmer que « ça commence à bien faire ! »

Que dit le Département ?
Avec des dossiers très étayés, en se basant uniquement sur la protection des espaces, de la faune et de la flore, du patrimoine et des paysages, le Conseil départemental refuse les nouveaux projets. Cependant, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a retoqué le Département, considérant, selon la formule consacrée « qu'elle n'avait pas d'intérêt à agir. » En conséquence de quoi, il n'est pas jugé en mesure de porter



Pour Stéphane Chedouteaud : « ça commence à bien faire ! » @SaB

ces contentieux. Ce qui a amené le Département à se pourvoir en cassation, on en est là !
De surcroît, les promoteurs utilisent ce que j'appelle la stratégie des plants de poireaux : j'en ai mis un rang ici, ça se passe bien. Alors, je peux faire un nouveau rang, et puis un autre et ainsi de suite... Et les autorités administratives acceptent car il ne s'agit pas de nouveaux parcs existants. Et rien n'arrête plus les extensions... Entre Saint-Jean-d'Angély et Aulnay, il y a 7 nouvelles éoliennes, en arc de cercle et dans ces deux villes il y a du patrimoine de l'Unesco... Mais dans ces

conditions, jusqu'à quand ?
Comment en est-on arrivé là ?
Les éoliennes ne sont pas tombées du ciel. À un moment, en Poitou-Charentes, il y a eu des politiques publiques nationales fortement relayées au niveau régional. À cette époque, la présidente de Région était Ségolène Royal. Et même si le schéma régional a subi des modifications, il est toujours très attractif pour des industriels éoliens. C'est l'entreprise allemande Volkswind qui est très active et réactive dans notre secteur.

Quelles sont les solutions ?
Le Département n'est pas systématiquement contre les parcs éoliens terrestres, mais nous sommes arrivés au-delà du seuil de saturation de l'espace. Et il n'y a plus d'acceptabilité sociétale. De plus, si on veut respecter notre engagement pour la transition écologique, soulignons que les énergies renouvelables ne se réduisent pas aux seules éoliennes terrestres. On peut installer du photovoltaïque sur des sols déjà imperméabilisés et artificialisés, comme dans les zones des grandes surfaces par exemple. Il y a bien d'autres ressources à mettre en œuvre plutôt que de saturer encore notre territoire qui a largement fait sa part. Je fais mienne la déclaration d'un architecte des bâtiments de France : « le premier de nos patrimoines, c'est notre paysage. » J'ajoute que je crois

à la force du politique, à celle des élus, à condition qu'ils s'expriment. Mais hélas, on constate que depuis sa création en 2014; la Communauté de communes des Vals de Saintonge n'a jamais émis le moindre avis et c'est tout à fait regrettable !
Propos recueillis par Jean-Michel Marquiebielle (Correspondant)

LA POSITION DU PRÉFET
Le nouveau préfet, Brice Blondel, a assisté à l'ouverture de la session d'automne du Conseil départemental à La Rochelle lundi 16 octobre. Stéphane Chedouteaud en a profité pour l'interpeller, sur « la prolifération de l'éolien terrestre » afin de connaître sa position sur ce dossier. Brice Blondel a assuré ne pas être « un promoteur de l'éolien de terre » : « Il m'arrive même de dire non et à la justice de dire oui. » Pour le représentant de l'État, « il est important que le Département ait son mot à dire sur la copie remontée au préfet de Région à la fin de l'année » concernant toutes les énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation...). « Le parc marin (au large de l'île d'Oléron, N.D.L.R.) va nous occuper toute l'année », a-t-il poursuivi. (journaliste : Carine Fernandez)

Jeudi 19 octobre 2023

Ce qu'ils en pensent

Élus du territoire, ou anciens élus, ils font part de leur position à propos du développement des parcs éoliens dans le département de la Charente-Maritime et particulièrement dans les Vals de Saintonge.

Corinne Imbert, sénatrice de la Charente-Maritime

« Trop, c'est trop ! »

Je ne fais pas partie des anti-éoliens systématiques mais je critique la méthode d'implantation des éoliennes dans notre département. Aujourd'hui les avis des élus locaux et des habitants ne sont plus respectés. Malgré des arrêtés du préfet refusant des projets d'installations d'éoliennes, la cour administrative d'appel de Bordeaux accepte les recours des promoteurs éoliens sous prétexte qu'il y a déjà des éoliennes dans ce secteur... Du coup, on s'arrête quand ? Alors oui, trop c'est trop.

Les populations ressentent une véritable saturation et un sentiment angoissant d'encercllement. C'est d'autant plus inquiétant que les projets continuent d'arriver, un par un, sans que les maires en soient informés au préalable à cause des clauses de confidentialité dans les contrats signés entre le propriétaire foncier et l'industriel éolien. Il faut sans doute produire plus d'électricité d'origine renouvelable. C'est sur la méthode employée que je ne suis pas d'accord.

Pour avoir participé aux débats sur la nouvelle loi d'accélération des énergies renouvelables, je ne suis guère optimiste sur les perspectives qu'offrira cette nouvelle législation. Si les sénateurs ont pu apprécier favorablement que les élus des territoires soient un peu plus impliqués, ce projet de loi n'apporte pas, en l'état, toutes les modifications souhaitables en ce qui concerne l'éolien industriel.

J'ai soutenu un amendement pour que la distance, actuellement de 500 mètres entre une éolienne et une maison, soit modifiée pour atteindre sept fois la hauteur du mât éolien, soit 1 400 mètres. Cette mesure aurait pu desserrer l'étau autour des villages.



Il semblerait que le vent ait tourné en Vals de Saintonge pour les promoteurs de l'éolien. © Pixabay

Cet amendement n'a pas été retenu ! De surcroît, l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France ne sera même plus requis autour d'un site historique ou d'un site patrimonial remarquable dans la future loi.

Les services de l'État savent bien qu'il y a beaucoup trop d'éoliennes dans les Vals de Saintonge. Alors il faut que, nous les élus, donnions notre avis à chaque fois qu'on nous le demande, ce que toutes les instances d'élus n'ont pas toujours fait en Vals de Saintonge... ! J'appelle à la vigilance et à chercher d'autres énergies renouvelables que l'éolien pour ce territoire.

Jean-Philippe Ardouin, député de la troisième circonscription de Charente-Maritime

« Les Vals de Saintonge ont rempli leur part »

Les Vals de Saintonge assument leur rôle dans l'effort national de transition énergétique, pour assurer ce mix entre renouvelable et nucléaire. Toutefois, il est nécessaire que ces évolutions se fassent en bonne cohésion sur le territoire, pour que l'installation des éoliennes soit mieux équilibrée à l'échelle du département. Je milite pour un plus grand éloignement des éoliennes des habitations, comme je l'ai demandé officiellement par une question écrite au gouvernement le 27 février 2018.

Je pense également aux risques que cette prolifération fait courir à l'attractivité de notre territoire qui pourrait être fragilisé par ce sur-développement des éoliennes dans les Vals de Saintonge. Je pense enfin aux propriétaires fonciers, agricoles ou aux habitants, qui risquent de voir leurs biens dévalués. Les Vals de Saintonge ont rempli leur part dans la transition énergétique. Nous devons rester très vigilants à cette saturation qui est de moins en moins comprise par les Saintongeais.

Annie Poinot-Rivière, maire de Bernay-Saint-Martin, déléguée communautaire environnement et transition écologique et membre du bureau de Vals de Saintonge communauté

« On a fait le job mais on va continuer »

Notre commune est parmi les premières en Poitou-Charentes à avoir des éoliennes et ceci depuis une quinzaine d'années pour des raisons écologiques et financières en percevant des taxes. Ces installations seront bientôt obsolètes. Les industriels précéderont sans doute à un « repow-

ring » (une remise en puissance) des machines. Sur le site existant, des éoliennes peuvent être remplacées par d'autres, tout comme d'autres pourront être implantées. Des représentants d'Engie Green France ont présenté au conseil municipal en 2022 leur projet de « repowering ». La société Volskwind est également en contact avec des propriétaires fonciers. Un agriculteur fait ce qu'il veut de son champ. Légalement, la commune ne peut pas intervenir. Le droit de propriété privée doit être respecté.

Avec la nouvelle loi sur les Énergies renouvelables, les maires auront la capacité de s'opposer à un mauvais projet. Jusque-là, les conseils municipaux donnaient leurs avis, mais ne pouvaient pas s'opposer... D'ailleurs, le 18 octobre 2022, le conseil municipal a délibéré sur le projet éolien Énergie des Cyprès et a émis un avis défavorable.

Dans les Vals de Saintonge, on produit autant que l'on consomme. Nous pouvons être fiers de ce résultat !

Mais ce n'est pas suffisant. Il faudra encore plus pour compenser la fin des énergies fossiles et des besoins en électricité qui vont encore augmenter. Certes on a fait le job, mais on va continuer !

Jean-Michel Fouet, maire de Bernay-St-Martin de 2001 à 2014

« Ce territoire a déjà beaucoup donné »

Quand j'étais maire, j'ai milité pour cette implantation, en relation avec la population. Nous avons porté le projet sans parler finances jusqu'à la demande du permis de construire.

Les éoliennes ont apporté des retombées financières pour la commune. Nous avons pu aussi acheter des terrains d'environ 10 ha, dont une partie a été offerte à l'ADMR pour y planter un EHPAD et une partie à la CDC pour créer un groupe scolaire. Nous avons aussi pu refaire la toiture de l'église de Saint Martin ainsi que rétablir l'accès au pied de la construction. Les rentrées financières avaient aussi facilité l'exonération de certaines taxes pour la population.

J'ai de la difficulté à comprendre que certains élus veuillent un nou-

veau parc éolien. On en est maintenant à une trentaine d'éoliennes visibles. Sur Bernay-Saint-Martin, il n'y en avait que huit pour un rendement de 130 000 €. Ce qui ne sera plus le cas maintenant, la taxe professionnelle ayant disparu. L'actuel conseil municipal a refusé l'implantation, au sud ouest de Paracay d'un parc éolien mais il délibère favorablement pour un nouveau parc sur la commune de Bernay-Saint-Martin. Cette incohérence mériterait une étude approfondie.

Nous sommes une zone géographique favorable, en raison de la ressource des vents très bien documentée, de la faible densité d'habitations, du faible poids des élus de « l'arrière-pays », de l'impossibilité des agriculteurs à refuser un apport financier, des besoins financiers des collectivités, sans parler de la pression des promoteurs. De n'importe quel village, vous pouvez observer plus de 20 machines, et même plus de 35 dans certains lieux ! Ce territoire a déjà beaucoup donné, il faut stopper ces implantations. Le président de Vals de Saintonge communauté, élu de la majorité au département, s'accorde avec ses collègues sur un moratoire, mais le conseil départemental reçoit une partie des retombées financières, c'est trop facile. Il faut donc compter sur la mobilisation locale pour s'opposer.

Je ne suis pas contre les éoliennes, il faut les considérer comme une partie de la solution face à des problèmes écologiques que nous ne pouvons pas laisser à nos enfants. Mais ce n'est pas la réponse unique.

Serge Bernet, maire de La Brousse

« Je suis d'accord, à condition qu'il y ait un apport d'argent »

Il y a quatre éoliennes sur la Brousse et trois sur Bagnizeau, formant une même « ferme éolienne ». Suite aux recours et contestations, elles ont été installées en 2021, soit neuf ans après le début des discussions pour ce projet en 2012. Depuis le début, je suis d'accord avec le projet car il était rémunérateur. La commune allait toucher 20 % de l'IFER et autres rendements.

Un autre projet de trois éoliennes avec des mâts de 100 mètres a débuté en 2019. Au début j'étais contre car la rémunération ne concernait plus les communes. Elles ne touchaient plus rien. Comme la loi a changé, je suis devenu pour. Je suis d'accord avec l'installation d'éoliennes sur la commune, à condition qu'il y ait un apport d'argent. Toutefois, après ces 3 nouvelles éoliennes, c'est fini. De plus, il y a autour de nous le parc de Varaize qui va encore s'étendre, de Bagnizeau, des Touches-de-Périgny. Nous avons atteint la saturation, je n'en accepterais pas d'autres.

Pour appuyer, nous avons répondu à l'interrogation de la communauté de communes sur le guide des bonnes pratiques et sur les nouvelles implantations des éoliennes. Nous avons acté que nous ne voulions plus d'autres éoliennes. Les Vals de Saintonge ne sont tout de même pas le seul endroit où il y a du vent !

Propos recueillis par Jean-Michel Marquiebielle (correspondant)



Sur cette carte, il apparaît clairement que les parcs éoliens en service, en construction ou en projet sont concentrés dans le nord du département. © DREAL